



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**



CONSOMMATION

**SAVOIR
FAIRE COURT**

P5 À 7

Photo EP • ICN

1,75€



**INTERVIEW
VINCENT ALBERTINI,
SENS ET ESSENCES
P8**

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P10 • VIE PRATIQUE P20
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI P24
CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11**

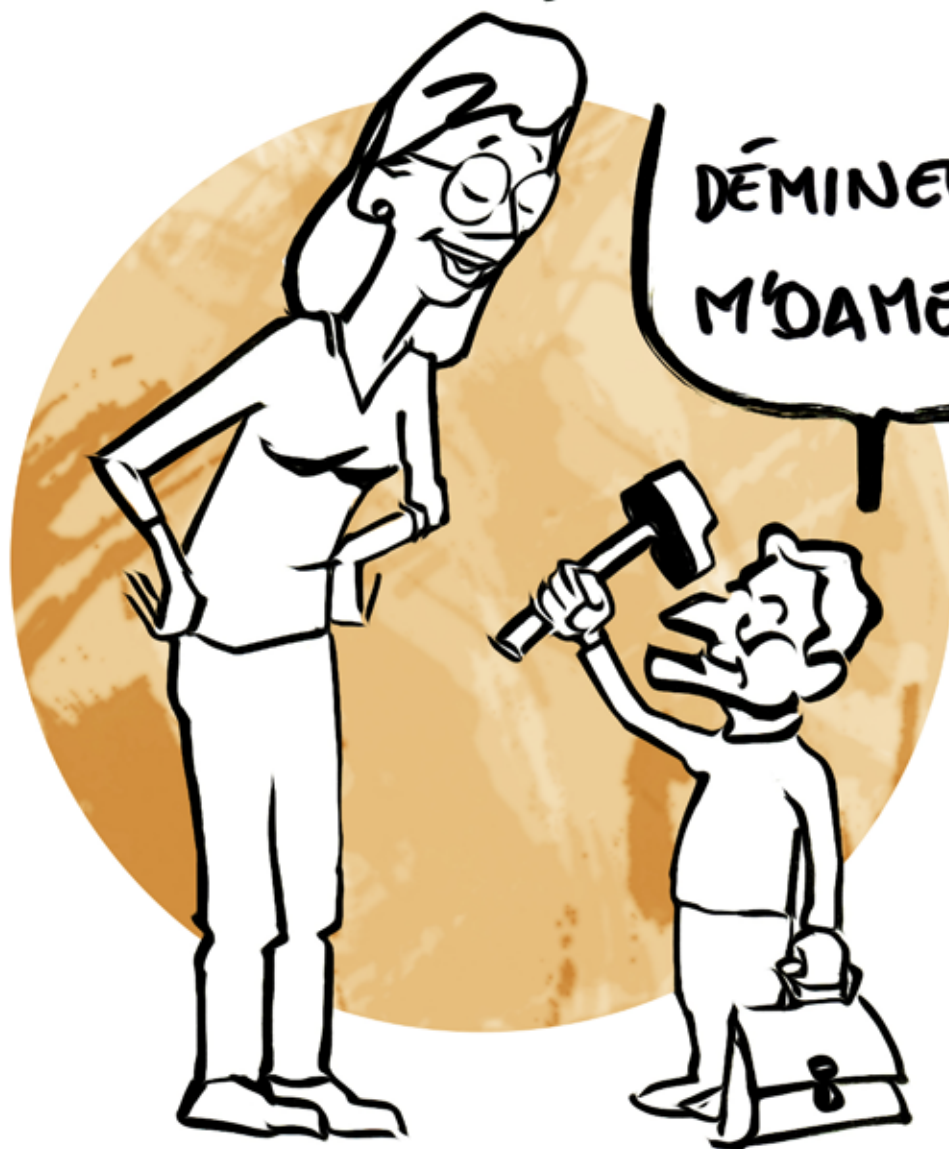


S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

RENTRÉE 1985

ET TU VEUX FAIRE QUOI
QUAND TU SERAS GRAND?

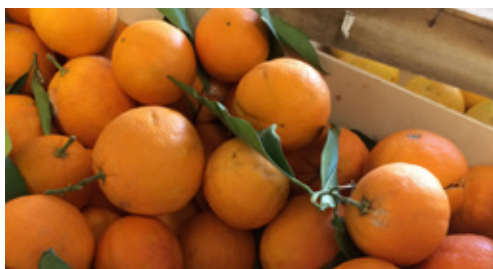
DÉMINEUR,
M'DAME!



KAMPÀ

INITIATIVE

SAVOIR FAIRE COURT



P5 À 7

OPINIONS

INTERVIEW **VINCENT ALBERTINI, SENS ET ESSENCES**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

VIE PRATIQUE **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET QUOTIDIEN**

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P18

P22

P24

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :**Eric Patris**

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA• **Secrétariat Bernadette Benazi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU Spiculazioni è Custituzioni

Puru s'è no ùn ci aspittavami micca à una rivuluzioni, ci tricava di sapè ciò chì sbuccaria da u dibattitu purtatu à l'Assemblea naziunali da u diputatu cismunticu Ghjuvan Filici Acquaviva nant' à u cartulari di a spiculazioni immobiliari. L'anzianu presidenti di l'Uffiziu di i Trasporti di a Corsica hà prisintatu, cù i so dui altri collegghi naziunalisti, una pruposta di legi pà rinforzà u puteri di a CdC contr' à stu dannu. È u testu hè statu aduttatu. Nentru à quissu qui: a pussibilità di crià un dirittu di prianzioni spificu purtatu da u presidenti di l'Esecutivu è un impositu nant' à i residenzi secundarii, chì apprufruttaria à a Cullittività. Si parlaria dinò di a criazioni di zoni priuritarii nentru à u Padduc, pà pudè impidiscia a custruzioni di residenzi secundarii o d'alloghji chì sariani affittati da ghjenti micca prufizionali durante a staghjoni. S'è i custati di un'isula induva i prezzi di l'alloghji è di i pighjò sò crisciuti d'una manera scema sò stati spartuti trà i diputati è u guvernù, st'ultimu invece cerca sempri a rognà à grattà. È com'è sempri, si metti in avanti a Custituzioni pà bluccà qualsiasi avanzata. A pruposta di legi ùn pudaria micca rispittà u famosu principiu d'ugualità è quillu di «non tutela» d'una cullittività nant' à l'altra. Pà a ministra di a Cuesioni di i territorii Jacqueline Gourault, «a Corsica ùn hè micca in una situazione chì ghjustificaria l'attribuzioni d'un puteri fiscali novu», vistu chì «parechji dipartimenti ani un nivellu di residenzi secundarii simili o ancu più altu di pettu à l'isula», è ci saria dunqua un risicu di ritruvassi cù una «rumpitura d'ugualità davanti à l'impositu». Nienti cà què. A ministra voli firmà ind' i reguli custituziunali, chjamendu à ghjirassi piuttosto ver di l'Uffiziu Fundariu di a Corsica pà mubilizà i so cumpitenzi. È ancu s'è u guvernù ùn hà micca datu un avisu favurevuli à sta pruposta di legi, hè passata listessa cù u sustegnu di u gruppu maghjuritariu LREM. Ma, vistu a tunalità di i scambii, a campagna prisidinziiali chì vò di più in più in furia è u cuntestu sempri tesu trà u Statu è a maghjurità naziunalista, c'hè poca spiranza à avè par a seguita. Torna à Vignale! ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?**Vous** avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?**Vous** souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?**Vous** vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?**REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN**Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

N'est pas James Bond qui veut. Au reste, généralement, ses détracteurs comparent volontiers Emmanuel Macron à ce OSS 117 incarné par Jean Dujardin. Le 7 février, le président français s'est rendu en Russie pour s'entretenir avec son homologue russe, Vladimir Poutine, afin de plaider en faveur d'une désescalade dans la crise en Ukraine. Mission sinon périlleuse, du moins délicate. Certains ont salué la démarche, il est vrai louable. D'autres ont cru bon d'encenser sans retenue le démarcheur, non sans se risquer à des pronostics aussi triomphalistes que prématurés. Dans les rangs de LREM, les éléments de langage étaient de sortie, Laurianne Rossi et Agnès Pannier-Runacher louant ainsi la détermination « sans naïveté » d'Emmanuel Macron. Vraiment ? Il faut pourtant une certaine fraîcheur d'esprit pour se pointer avec son petit cartable – d'où on s'attendait presque à le voir sortir un mini-projecteur, histoire de donner plus de poids à son propos à grand renfort de diaporamas en Powerpoint – en espérant benoîtement en remonter à un animal politique à sang froid tel que Poutine. Mais quoi qu'on en pense, qu'on ait ou non ri des innombrables détournements des images de l'entrevue au Kremlin, qui peut nier que ça pouvait, ça devait se plaider ? Au soir de cette rencontre, le président français semblait sûr de son fait, assurant avoir « obtenu » de Vladimir Poutine « qu'il n'y ait pas de dégradation ni d'escalade », ajoutant « il s'agissait pour moi de bloquer le jeu pour empêcher une escalade (...) Cet objectif pour moi est rempli ». Ouf ! Nous pouvions retourner à nos bisbilles sur le passe vaccinal ! L'ennui est que le 8 février, le Kremlin est venu tempérer cet auto-satisfecit optimiste, estimant que les propos d'Emmanuel Macron n'étaient pas « exacts ». Oups... Bref, pour le remake de *From Russia with love*, ce n'était pas trop ça. On a plutôt eu droit, après *Rio ne répond plus*, à *Moscou n'a pas vraiment écouté*. ■ EM

Laurianne Rossi @laurianrossi · 7 févr. ...
Président jusqu'au bout, @EmmanuelMacron se hisse, encore une fois, à la hauteur de l'enjeu et du moment, décisifs. Déterminé et sans naïveté face à #Poutine, notre Président agit pour la paix et notre sécurité en #Europe et dans le monde.

Roland Lescure @RolandLescure · 7 févr. ...
Ce soir je suis fier de notre Président de la République. Je suis fier d'être Français. Je suis fier d'être Européen. #UkraineCrisis #Moscow

Agnès Pannier-Runacher @AgnesRunacher · 8 févr. ...
#UkraineRussie : Le Président @EmmanuelMacron maintient le dialogue avec le Président Poutine, sans naïveté aucune, et grâce au capital de leader européen qu'il a construit. @franceinfo

Brèves de presse @Brevesdepresee · 17h ...
FLASH - Le Kremlin réfute les infos selon lesquelles V.#Poutine se serait engagé auprès d'E. #Macron à ne pas prendre pour l'instant de nouvelles initiatives militaires près de l'#Ukraine, douchant les affirmations du camp français sur des avancées diplomatiques. (Reuters)

William THAY @ThayWilliam · 19h ...
"La Russie sape Macron" titre le New York Times

"Le Kremlin rejette l'idée qu'Emmanuel Macron a fait des progrès pour la désescalade des tensions en Ukraine durant ses pourparlers avec Vladimir Poutine"

Nini_MacBright @Nini_MacBright · 20h ...
Si ça se trouve, on va à peine réussir à s'en sortir du Covid qu'on va devoir porter un masque à gaz et une combinaison anti-radiations pour aller faire nos courses à cause des missiles de Poutine.
On sait pas

Alicia Pense @aliciapleure · 7 févr. ...
La vérité est que, à la place de #Macron, ts les candidats se seraient fait humilier par #Poutine pareillement.
Tout simplement car ils/elles auraient fait les kékés pareil pour faire gober aux français que la France a encore les moyens de faire le kéké.

Arnaud @wArnaudw · 8 févr. ...
Le kremlin, est un lieu où on croise des Présidents qui réussissent et des Présidents qui ne sont rien. 😊

HUMEUR

On demande une explication de texte

L'échéance approche, les passions s'échauffent, les tensions s'exacerbent : aucun doute, la catharsis quinquennale est là, avec son lot de déplacements plus ou moins réussis, de meetings forcément triomphaux, de chicaneries ineptes, de revirements indignes, de calculs transparents, de puériles promesses, d'injonctions de circonstance et d'infamies pas rhétoriques pour deux sous. Dans ce contexte, la diffusion de chants « engagés » lors de la longue attente avant l'arrivée de Valérie Pécresse à Ghisoni n'a rien de spécialement saillant. Mais cette sonorisation aurait paraît-il heurté les « idées républicaines » de Xavier Bertrand. Qu'elle choque un homme de droite au point de lui faire jouer les chauffeurs de salle pendant 30 minutes, passe encore. Mais quelqu'un pourrait-il sérieusement détailler ce que recouvre l'adjectif « républicain » ? Une fois exclue l'évidente signification « partisan d'un régime politique », c'est le mystère, le grand brouillard épais qui recouvre on ne sait quelle réalité. La définition du Larousse ne nous éclaire pas plus : « Conforme aux idéaux d'égalité, d'ordre public et de centralisation propres à la conception française de la république. » Sachant que la RF est décentralisée par voie constitutionnelle et que certains, républicains à tous crins, se battent pour moins d'égalité, nous voilà bien avancés. On a vu un « front républicain » combattre aussi bien le FN que, plus près de nous, les vilains nationalistes. De là à dire que tous ceux à qui s'oppose un tel front partagent le même désir de voir le chaos régner, la chute de Marianne et son remplacement par Louis XXI, Charles XI ou Napoléon IV, il y a tout de même une marge que personne de sensé n'oserait franchir. De même, difficile de trouver ce qui réunit les aspirations d'émancipation des uns à la raideur jacobine des autres. Passons sur l'inénarrable « dîner républicain » au menu de chaque visite ministérielle, entre deux promenades gastronomiques, pour reprendre le mot de Jean-Guy Talamoni. La question pourrait sembler anecdotique, mais on ne peut s'empêcher de se demander à chaque injonction à se montrer républicain – voire plus républicain que le voisin – ce qu'entend réellement par là l'auteur de l'appel. Or la période et la confusion régnant au plan mondial exigent un minimum de clarté, a fortiori de la part de ceux qui prétendent recueillir la confiance des citoyens pour guider leur pays. ■ Eric PATRIS

CONSOMMATION

SAVOIR FAIRE COURT



Photo EP • ICN

Corte, Porto-Vecchio ou encore Petreto avaient déjà le leur, un magasin de producteurs vient d'ouvrir ses portes à Ajaccio. Après avoir fait l'expérience du drive fermier, qui a confirmé une attente réelle pour la vente en circuit court, une dizaine de producteurs du Celavo-Mezzana ont fondé l'association Tisori Nostri et porté ce projet, qui n'a pas tardé à fédérer d'autres producteurs.



Jean-Eric Ragno

«l'important, c'est d'avoir un socle, des gens qui s'entendent bien, ont les mêmes objectifs, l'envie de travailler ensemble et de s'investir. Ce socle, nous l'avions, 99 % de ceux qui se sont lancés dans ce projet de magasin étaient impliqués dans le Drivulinu.»



« Nous étions une dizaine, nous sommes à présent vingt-cinq, plus six

Vente sur l'exploitation, vente au panier, drive fermier, marchés ou magasins de producteurs... lors de ces dix dernières années, les consommateurs ont manifesté un intérêt croissant pour les circuits courts. Et la crise sanitaire n'a fait que renforcer cette tendance, comme ont pu le constater les producteurs à l'origine de l'association Tisori Nostri, qui ont ouvert début février un magasin à l'entrée d'Ajaccio. L'évolution logique d'une démarche entamée en 2019 avec, dans un premier temps, une offre de drive fermier, explique Jean-Eric Ragno, aviculteur bio installé à Peri et président de Tisori Nostri. «J'ai un ami en Haute-Corse, membre de l'association Una lenza da anacquà qui a lancé le drive fermier Drivulinu, pour permettre aux agriculteurs de trouver un débouché en circuit court, au départ auprès des consommateurs de Bastia, en s'appuyant sur le site cagette.net. Ayant travaillé durant quinze ans dans l'informatique avant de m'installer en aviculture, cette idée me parlait et je lui avais donc demandé s'il était possible de créer une branche du Drivulinu sur Ajaccio.» C'est ainsi qu'en août 2019 démarrait le groupe Drivulinu d'Ajaccio et de sa région, animé par une dizaine de producteurs, installés pour la plupart dans le Celavo-Mezzana. Malgré la nécessité de procéder à quelques ajustements sur le lieu et les horaires des livraisons, les producteurs obtenaient la confirmation que l'initiative répondait à une attente et mettaient en place un point de livraison à Sarrola, le mercredi en fin d'après-midi. «Puis, en mars 2020, le confinement est arrivé. Et la demande a été très forte. Il y avait un réel besoin, des deux côtés. C'était gagnant-gagnant, pour nous comme pour les consommateurs.» Cependant, avec le retour à la «vie d'avant», les commandes retombaient. Non par manque d'intérêt subit pour les produits ou la démarche, mais parce que les contraintes du quotidien reprenaient leurs droits et que les problèmes de circulation dans Ajaccio et sa périphérie s'avéraient assez dissuasifs pour les acheteurs potentiels.

«Nous en sommes donc venus à nous dire que la solution serait d'ouvrir un magasin de producteurs, comme il en existe déjà dans plusieurs autres villes ou communes de Corse. En discutant avec ceux qui avaient opté pour cette solution, tous nous disaient la même chose: l'important, c'est d'avoir un socle, des gens qui s'entendent bien, ont les mêmes objectifs, l'envie de travailler ensemble et de s'investir. Ce socle, nous l'avions, 99 % de ceux qui se sont lancés dans ce projet de magasin étaient impliqués dans le Drivulinu.» Restait cela dit à régler un point crucial: trouver le local adéquat. «Ce qui a été très difficile. Il nous a fallu un an pour y parvenir. Soit le loyer était trop cher voire hors de prix, soit la superficie était trop petite pour ce que nous envisagions. Ou alors, les locaux qui restaient envisageables étaient dans un environnement commercial déjà tellement dense qu'il pouvait être difficile d'arriver à s'y démarquer ou même avoir une visibilité. On allait baisser les bras, mais finalement, le hasard a bien fait les choses. À la fin de l'année 2021, Claire d'Amore qui est une des fondatrices de l'association* apprenait qu'un local se libérait à Saint-Joseph, dans l'immeuble Castellani. L'endroit, à l'entrée d'Ajaccio, se prêtait bien à ce que nous recherchions. Il offre un bon compromis puisque les clients qui résident en ville n'ont pas à en sortir, ceux qui habitent en dehors n'ont pas à y entrer et que le parking permet de ne pas avoir à se soucier de tourner des heures pour trouver un stationnement. Nous avons eu l'information sur la disponibilité du local le 1^{er} décembre. Le 15, on signait le bail et le 1^{er} février, le magasin ouvrait ses portes.» Entre-temps, les producteurs ont réalisé eux-mêmes les travaux d'aménagement et d'agencement. «Tout a été fait grâce à notre investissement personnel. Sans aide. À présent, cela dit, nous bénéficions d'un accompagnement de Corse Active, avec un suivi administratif sur trois mois.»

Outre le noyau de base du Drivulinu Ajaccio, la création du magasin a attiré d'autres producteurs «que le principe

*Outre Claire d'Amore, (maraîchère à Carbuccia) et Jean-Eric Ragno, le bureau de l'association est composé de Fabrice et Michèle Versini (élevage porcin à Ucciani); Laurence Uccelli (maraîchère à Sarrola); Julie Uccelli (élevage caprin à Tavaco) et Géraldine Gavarini (élevage caprin à Peri).



Photos DR • Tisori Nostri

En février 2014, un sondage Ipsos montrait que 41 % des Français achetaient souvent, voire très souvent, des produits locaux, contre 20 % qui n'en achetaient que rarement voire jamais; 69 % disaient en avoir consommé davantage au cours des deux dernières années. En 2016, le ministère de l'Agriculture faisait état de 106 018 exploitations en circuits courts et, plus récemment, soulignait que depuis la mi-mars 2020, de plus en plus de consommateurs se tournent vers ce type de d'approvisionnement. Un sondage réalisé par l'institut Kantar en avril 2021 indiquait qu'en 2020, 64 % des consommateurs français avaient consommé au moins une fois par mois des produits issus des circuits courts; 24 % avaient acheté «souvent» (entre trois et cinq fois par mois) et 11 % «très souvent» (plus de cinq fois par mois), les 18-24 ans étant même 15 % à déclarer avoir acheté «très souvent». À 82 %, les achats de produits en circuit court s'effectuaient en point de vente physique (sur l'exploitation, en magasin de producteurs, sur les marchés), les commandes en ligne représentant 16 % des achats, sauf en Île-de-France où leur part s'élevait à 26 %. ■

artisans qui travaillent dans l'alimentaire à partir de produits locaux»

du drive, qui est plaisant mais plus difficile, plus contraignant, n'avait pas permis de fédérer. Nous étions une dizaine, nous sommes à présent vingt-cinq, plus six artisans qui travaillent dans l'alimentaire à partir de produits locaux. Certains nous ont rejoints d'eux-mêmes, sans qu'on ait à les solliciter.» La boutique permet en effet aux producteurs de choisir leur niveau d'implication dans son fonctionnement: ils peuvent décider de limiter leur participation au fait d'y déposer leurs produits ou bien choisir assurer une présence pour la mise en place et l'accueil des clients, ce qui leur permet également une meilleure rémunération sur les ventes. «Le temps passé en boutique est du temps qu'on ne passe pas à travailler sur notre exploitation. Le pourcentage varie donc selon le degré d'investissement personnel, ceux qui s'investissent davantage récupèrent un peu plus sur leurs ventes.»

Le magasin Tisori Nostri propose viandes, charcuteries fromages, farine de châtaigne, œufs frais, fruits et légumes (uniquement de saison, donc pas de tomates ou de fraises en février!), huile d'olive, ainsi que des produits transformés tels que confitures, biscuits, confiseries, conserves, avec souvent différentes gammes, en bio ou non, pour chaque famille de produit. Les prix pour un même type de fromage, ou de charcuterie, peuvent donc varier en fonction du mode de production ou de la taille de l'exploitation. «Les prix sont liés aux coûts de production, qui ne sont pas les mêmes pour tous. C'est important de pouvoir l'expliquer, nous sommes là aussi pour ça, pour échanger avec les clients, mieux faire connaître nos métiers. Nous faisons cela dit attention à garder une cohérence dans les prix, à éviter autant que possible qu'il y ait des écarts trop importants. Le but est que chacun s'y retrouve.» La création d'une boutique physique a été perçue favorablement, comme en témoignent les retours des consommateurs, sur place ou sur la page Facebook de Tisori Nostri créée début décembre et qui compte plus de 1400 abonnés. «Les réseaux sociaux constituent un important moyen de communication, qui a fait ses preuves et qui présente l'avantage de toucher beaucoup de monde

et d'être gratuit. Car faire de la communication, pour une association, c'est coûteux. Bien sûr, ça demande de prendre un peu de temps pour les alimenter et ils ne permettent pas de toucher tous les clients potentiels, mais c'est un bon outil, qui permet notamment d'informer très rapidement sur les arrivées et les disponibilités des produits. De plus, notre page Facebook va nous permettre de mettre en avant régulièrement, de façon plus approfondie, les producteurs de Tisori Nostri.»

Pour l'heure, pas de profil-type de clientèle, que ce soit en termes d'âge ou de catégorie socio-professionnelle. «Les 40/50 ans sont peut-être un peu moins présents, en revanche, on voit aussi bien des personnes âgées que des jeunes, notamment dans la vingtaine dont beaucoup sont surtout en demande pour les fruits et les légumes, produits sur lesquels on est un peu en tension pour le moment: la demande est très forte, au point que souvent les maraîchers n'ont pas besoin de passer par une boutique et vendent tout directement sur l'exploitation. Et si tous les producteurs qui approvisionnent Tisori Nostri jouent le jeu, la production ne suit pas toujours. Or l'augmenter demande des investissements et bien entendu de pouvoir accéder au foncier nécessaire. Mais nous avons bon espoir, car des jeunes sont en cours d'installation.»

Actuellement, le magasin est ouvert en continu, du lundi au samedi entre 9h30 et 18 heures mais précise Jean-Eric Ragno, il est envisagé d'adapter les horaires pour l'été, en repoussant par exemple l'heure de fermeture. En revanche, la mise en place d'un service de type click-and collect pour acheter en ligne et venir récupérer ses achats à la boutique n'est pas à l'ordre du jour. «Ce n'est pas totalement exclu, mais on sait par expérience que beaucoup de consommateurs aiment voir et choisir ce qu'ils vont acheter, en particulier pour des produits tels que les fruits et légumes, la viande, le fromage ou la charcuterie. Et ça nous paraît important. Et puis il y a la question du lien social: on est là aussi pour rencontrer les consommateurs, échanger avec eux.» ■

Elisabeth MILLELIRI

VINCENT ALBERTINI

SENS ET ESSENCES



Photo Frédéric Bourreau-Micceilli

Vincent Albertini est originaire de Loreto di Casinca. Après un master de communication validé à Paris, il est revenu en Corse où, par le biais de sa tante, il s'est sensibilisé aux ressources naturelles locales. Également musicien, il organise les ateliers Cencio. Reconnaître une plante à son aspect ou en humant le parfum d'une feuille froissée, savoir la nommer en français, corse ou latin, connaître ses propriétés, s'initier à l'aromathérapie... Une démarche qui permet d'apprendre grâce à une approche sensorielle.

D'où vient cette volonté d'éveiller le public à l'aromathérapie, la phytothérapie ou la botanique?

De l'envie de faire des ateliers de médiation à l'éveil de l'aromathérapie et de la phytothérapie. Il y a un besoin, au niveau des publics d'aujourd'hui, de se reconnecter à l'essentiel. On est sur un territoire entouré d'une nature très présente. Ce qui en fait un lieu semblable à une réserve naturelle à lui seul. Les différents publics (enfants et adultes) auxquels on peut être confronté dans les ateliers ont un réel besoin de se reconnecter à tout ce qui est bien-être et ressources naturelles. Comme il y a des lacunes à ce niveau-là, c'est un bon moyen de dévelop-

per cet angle. J'ai aussi choisi les plantes et l'aromathérapie car ça agit sur les différents sens. Lorsque je fais de la médiation sensorielle, ça capte plus facilement les publics, ce qui permet de retenir beaucoup plus facilement. De plus, les ressources naturelles, les plantes et la terre sont des choses qui me passionnent et auxquelles je porte un grand intérêt.

Pourquoi choisir la langue corse pour en parler?

Les ateliers ne sont pas forcément tous bilingues. Quelquefois, je peux être confronté à des publics qui ne sont pas du tout corsophones. Mais même s'ils ne le sont pas, la médiation

«Je ne veux pas non plus parler de mode, parce que quand on parle de ces sujets qui ont un rapport avec les ressources naturelles, on ne va pas parler de mode.»

sur les plantes est en langue corse pour qu'ils appréhendent les différentes appellations que peuvent avoir les végétaux. Quand je suis dans des écoles bilingues ou bien des structures qui font la médiation de la langue sur le territoire, je vais établir un atelier bilingue. Ce qui est intéressant dans le choix de faire les choses en corse et en français, c'est de voir qu'une plante avec son nom scientifique en latin, a son nom propre et commun en français. C'est comme si on s'amusait à faire de l'étymologie. Souvent, on peut avoir des indications sur les vertus de la plante et l'utilisation que l'on peut en faire. Il y a un côté interactif et ludique dans le fait d'utiliser plusieurs langues, ce qui peut être un moyen de retenir plus facilement.

En quoi consistent les ateliers?

Ça englobe plusieurs pratiques, avec comme base les végétaux, les plantes et la botanique. On y apprend les vertus et la connaissance des plantes qui nous entourent. Je le tourne sous la forme d'une expérience sensorielle. On va jouer avec les arômes, les senteurs, les parfums et le goût. On va solliciter les différents sens avec cette interaction car le public peut sentir, toucher, voir et goûter. L'information que le cerveau enregistre va donc être plus facilement mémorisée car on va se souvenir d'un parfum ou bien d'un goût. Donc l'aromathérapie est ici mise en forme concrète. On n'est pas en train de suivre un cours théorique car on passe beaucoup de temps à développer ses différents sens. Durant mes ateliers, j'essaie de susciter une rencontre durant laquelle on va boire une tisane, faire un jeu du goût, un jeu olfactif, reconnaître une odeur, l'associer à la bonne plante, c'est comme un jeu. Je propose surtout un espace, et c'est à partir de là qu'il y a un enseignement, quand la personne va sortir de l'atelier et retenir au moins le nom d'une plante, ou une information. C'est la création de l'évènement qui va amener une connaissance. Je pense que les compétences, enfin les choses qu'on apprend et qu'on retient, c'est parce qu'on a vécu un moment qui nous a marqués. Je suis plutôt un créateur de moments et de rencontres que d'enseignement.

Est-ce important pour un jeune public d'intégrer et connaître ces savoirs et ces traditions?

Oui, très, dans le sens où c'est bien de connaître les savoir-faire ancestraux qui se sont maintenus pendant des siècles, c'est ce qui permet de continuer à les faire perdurer. Cela étant, certaines notions qu'on aborde aujourd'hui avec les ateliers sur les plantes sont des choses qui se voient avec des angles qu'on n'avait pas à une certaine époque. Aujourd'hui, être en bonne santé, c'est utiliser des ressources naturelles, des choses saines pour prendre soin de soi. Mais dans le passé, ce sont des choses qui coulaient de source car les gens avaient accès directement dans l'instant à ces moyens. Maintenant, on s'est un peu déconnectés de tout ça et on cherche à retrouver ces ressources naturelles, en mangeant sainement en circuit court ou bien en faisant des cures avec des tisanes. C'est important d'amener ce savoir-là parce qu'on est aussi dans un contexte écologique et climatique, qui fait qu'on doit savoir utiliser des ressources proches de nous. Il faut qu'on apprenne à ne plus gaspiller et à utiliser des choses saines et simples. Il faut surtout inculquer ce genre de savoir et de pratique, qui permettent aussi d'utiliser ces ressources pour se faire du bien, de manière un peu plus humble qu'avec des outils issus de la surconsommation qui aujourd'hui sont dangereux pour la planète et pour les gens.

Comment réagissent les institutions face à ces ateliers?

Ce qui est surprenant, c'est que le tout le monde joue le jeu. C'est très bien reçu, que ce soit dans les institutions publiques (médiathèques, centres culturels ou même en école) ou ailleurs. Ça rejoint le fait qu'il y a un énorme besoin chez les personnes. Je ne veux pas non plus parler de mode, parce que quand on parle de ces sujets qui ont un rapport avec les ressources naturelles, on ne va pas parler de mode. C'est quelque chose qui doit être intemporel par rapport à notre façon de vivre. Comme il y a un réel besoin, les institutions réagissent de façon à amener les enfants au-delà, c'est un peu de la médiation culturelle, scientifique, et linguistique avec la langue corse. Amener cette médiation par le biais de l'expérience sensorielle et du jeu pour en faire une pratique ludique montre que les institutions de pédagogie, de médiation culturelle, sont friands de ce genre d'activité. Mais il ne faut pas oublier que ce qui fait que ça fonctionne, c'est que les gens en redemandent.

Comment imagineriez-vous l'école idéale?

Je n'aurais pas imaginé en créer une. Il existe déjà des écoles alternatives qui fonctionnent très bien et sont vraiment ancrées dans la réalité, dans l'instant et la localité dans laquelle elles se trouvent. Pour moi une école idéale, c'est un lieu où on éduque les enfants à se respecter les uns les autres et à respecter le monde vivant. Il n'y aurait pas d'esprit de compétition qui pousse l'être humain à vouloir vivre au-dessus des autres et du monde. Une école où on va apprendre à éduquer les enfants à être propres, à faire le ménage autour d'eux, un peu comme dans les écoles en Asie. On y apprendrait à méditer, à respirer, à se détendre, à être bien dans son corps et dans son esprit. Ensuite, seraient enseignés tous les savoirs de base comme la lecture, l'écriture, le calcul, les sciences, l'histoire et les langues mais toujours dans un contexte où on va être dans le bien-être, et non dans la compétition. Ensuite, il serait important d'être beaucoup à l'extérieur pour apprendre à jardiner, planter, cultiver, et à transformer les choses. Ce serait ludique et ça donnerait envie aux enfants de ne jamais sécher les cours. Voilà le type d'école que j'aurais aimé intégrer plus jeune.

Quels sont vos projets pour l'année à venir?

Il y a mon projet pluridisciplinaire, Cencio, qui va mélanger les ateliers de médiation, de la musique et de l'art, des collaborations avec d'autres artistes et d'autres personnalités de Corse. Il y a un EP* qui s'appelle *Terra* et qui est disponible sur toutes les plateformes musicales. Ensuite, il y a pas mal de choses à venir comme des résidences artistiques pour faire évoluer ce projet musical. Au niveau des ateliers, le projet a reçu un agrément qui permet d'intervenir plus souvent dans les écoles. Avec l'école de Galeria, je vais créer un jardin botanique aromatique et un potager éducatif. Et à l'école Pascal Paoli, dans le quartier des Cannes à Ajaccio, je vais faire de la médiation des plantes à travers la musique, en créant avec tous les niveaux un concert-conte. Chaque niveau va chanter une chanson qui est une création originale. Ensuite, il y a plusieurs autres outils de médiation qui vont se mettre en place. Parallèlement, je travaille aussi sur un projet de livres pour enfants. Pour le reste de l'année, il aura d'autres ateliers dans les centres culturels de Bastia et d'Ajaccio, ponctuels et ciblés, comme la création d'un herbier par exemple. ■

Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI

*EP : album court de 5 chansons

THÉÂTRE

Marie, éternelle consolation

L'auteur et metteur en scène belge Arne Sierens se définit comme «un faiseur de théâtre, un bricoleur». Resté proche de la réalité, notamment celle du quartier ouvrier où il a grandi, il aime raconter l'histoire de ceux qui, aux yeux de certains, ne seraient peut-être rien ou tout juste une ligne comptable dans la colonne des pertes acceptables. Ses pièces racontent l'histoire de gens «blessés qui continuent envers et contre tout». Créée en 2005, dans une mise en scène de l'auteur Festival In d'Avignon et reprise par la compagnie Théâtre Alibi, *Marie, éternelle consolation* met en scène trois personnages aux prénoms très symboliques : deux archanges, Michel et Gabriel et une madone, Marie dite Mimi. À cette trinité vient s'ajouter, en guise de Saint-Esprit, le perroquet Coco. Ils se rencontrent régulièrement au niveau -3 d'un centre commercial. Michel était plongeur-soudeur, jusqu'à ce que son corps ne le trahisse ; désormais il exerce les fonctions de concierge du centre, surveille les escalators et se demande parfois si, à force de faire partie du décor, il ne finira pas enterré dans un bac à fleurs de la galerie marchande. Gabriel, lui, était dompteur, puis il a élu domicile dans ce sous-sol. Marie, elle, est clini-clown et s'efforce de rendre le sourire aux personnes hospitalisées, d'atténuer la peur et les peines ; mais qui soigne les maux qu'elle dissimule derrière sa bonne humeur communicative ? Des gens ordinaires qu'on croise sans y prendre garde, sauf à les heurter dans la cohue, par inadvertance, et qu'on oublie aussitôt. Mais ces trois-là savent au moins pouvoir compter les uns sur les autres. Blottis dans l'intimité de l'étrange nid qu'ils ont construit, ils se confient, se confessent parfois. Ils se mentent aussi, à eux-mêmes comme aux autres, non par duplicité mais plutôt par pudeur, parce que les petits arrangements avec le réel aident à tenir le coup et que le passé recomposé peut permettre à l'occasion de croire en un futur meilleur. Dans les entrailles d'un de ces temples vulgaires érigés à la gloire de la sacro-sainte et éternelle consommation, les mots fusent pour exprimer peines, douleurs, espoirs et tenter d'apporter une forme de réparation.

Les 11 et 12 février 2022, 20h30 et le 13 février 2022, 17h. Fabrique de théâtre, Bastia. Rens : 04 95 39 0165 & www.theatrealibi.com

**Et si on ne se mentait plus ?**

À la Belle Époque, Lucien, Jules, Tristan, Alfred et Alphonse se retrouvaient chaque jeudi à midi, chez Lucien, au 46 place Vendôme, à Paris. Ils partageaient bonne chère, bons mots, potins, échangeaient parfois des piques, pour le plaisir d'une fausse dispute, entre quelques verres d'absinthe ou de vin. Incapable d'être ponctuel, Alphonse collectionnait les idées jugées alors farfelues (le café instantané, sérieusement ?) ; Jules était obsédé par la poisse ; Alfred croyait à sa chance ; Lucien adorait se faire prier ; Tristan rêvait d'organiser le combat de boxe du siècle. Tout était prétexte à manier l'humour, à rire ensemble. Une sympathique petite bande d'amis, comme il en a toujours existé. À ceci près que ces cinq mousquetaires étaient des monstres sacrés en leur temps : Lucien avait pour nom Guitry ; Jules, Renard ; Tristan, Bernard ; Alfred, Capus et Alphonse, Allais. En octobre 1901, cela dit, leur amitié apparemment indéfectible est mise à l'épreuve : certains doivent choisir entre la gloire et l'amitié, d'autres se demandent s'ils pourraient mentir à leurs camarades pour une femme, ou pour de l'argent. Leur amitié en sortira-t-elle indemne ? C'est en parcourant les mémoires de Sacha Guitry que les auteurs et également interprètes de la pièce, Emmanuel Gaury [Lucien Guitry] et Mathieu Rannou [Alphonse Allais], ont découvert cette amitié bien réelle entre les cinq hommes : «Pour porter cette histoire à la scène, nous avons confronté nos héros aux dilemmes classiques de l'amitié au masculin : le succès, l'argent et les femmes... À dire vrai, c'était surtout un bon moyen de mettre en avant leur esprit comme un art de vivre et comme une façon de se sortir avec finesse de situations délicates».

Le 15 février 2022, 18h30. Spaziu Natale Luciani, CCU, Corte. Rens : 04 95 45 00 78 & www.facebook.com/spaziunataleluciani

Le 17 février 2022, 20h30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia. Rens : 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica



MUSIQUE

Rencontres de Calenzana/Invernale

L'association Musical RMCC, organisatrice des Rencontres de musiques classique et contemporaine de Calenzana propose pour la deuxième fois Invernale, un festival de musiques au cœur de l'hiver, afin d'entretenir une proposition culturelle sur l'année et de faire en sorte que le paysage culturel balain ne se borne pas à attendre l'arrivée de l'été pour reprendre vie. C'est de cette intention, conjuguée à la volonté de donner accès à la formation musicale pour tous, que l'académie de musiques et chants traditionnels est née en février 2019. En 2020, l'association étoffait sa proposition, en y additionnant des interventions en milieu scolaire, six stages et quatre soirées de concerts exceptionnels. Initialement prévue en 2021, la deuxième édition d'Invernale avait dû être reportée en raison de la crise sanitaire. Elle revient cette année avec cinq stages (fado, musique syrienne, polyphonies sardes, polyphonies corses, gospel, musique traditionnelle d'Inde du nord), sept groupes et artistes, et six soirées de concerts : Suarina [groupe corse féminin] et Meridianu [chants et polyphonies corses], le 17 ; Tenores de Orosei [polyphonies sardes] et Rasa [musique classique d'Inde du Nord], le 18 ; Max Zita & Gospel voices, le 19 ; le trio Bab Assalam [musique traditionnelle syrienne], le 20 ; Duarte [fado], le 21 ; Incantesimu [groupe pop-rock corse], le 22. Également une conférence sur la musique classique d'Inde du nord, le 17 à 18h à la mairie de Calenzana.

Du 17 au 22 février, concerts à 21h. Chapelle Sainte Restitute, Calenzana. Rens : 04 95 30 59 41 & www.musical-calenzana.com





CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 14 janvier 2022 constitution de la SAS :

CORSICA MOBIL HOME

Capital social : 1000 euros

Siège social : Route de St-Florent, Ld Ortu Simonetta, 20200 Bastia

Objet :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'achat, la vente, l'import et l'export (en Détail, gros, demi-gros), la location, le conseil et l'assistance opérationnelle (aux entreprises et aux particuliers), l'intermédiation, l'apport d'affaires, la surveillance, le gardiennage de mobil-homes neufs ou d'occasions, de bungalows et de tout autre installation en lien avec l'hôtellerie de plein air ou équipements de loisirs ;

- La représentation, le courtage, l'entrepôtage, le stockage, le marquage, la livraison de produits se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes.

Président : SAS CATLAU domiciliée Route de St-Florent, Ld Ortu Simonetta, 20200 Bastia

Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément des cessions d'actions :

Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/02/2022, il a été constitué une SCI dénommée :

TEPPA

Siège social : 750 rue de Saint Andre, Imm U Palazzu 2, Bât D, 20620 Biguglia
Capital : 500 €

Objet : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux Associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

Gérant : M. CERUTTI Thierry 750 Rue de Saint Andre, Imm U Palazzu 2, Bât D, 20620 Biguglia

Cession des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément. Toutefois, seront dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou à des ascendants ou descendants du cédant.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi - 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@orange-business.fr

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte SSP en date à BASTIA du 28.01.2022, il a été constitué sous la dénomination sociale «**FELICE**» une Société Civile Immobilière ayant pour objet : L'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles et biens immobiliers. Le siège social est fixé à Oletta [20232] Piazza di a Madonna.

La durée de la société qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années.

Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 Euros.

Le capital ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 Euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports.

La société est gérée et administrée par Madame Murielle PIAZZA ALESSANDRINI et Monsieur Mathieu, Jean-Louis, Joseph, Antoine PIAZZA ALESSANDRINI, demeurant ensemble à OLETTA [20232] Piazza di a Madonna, lesquels jouissent vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention,
La Gérance.

N° 04

EC2AM

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.500 euros

Siège social : Les Collines du Ricanto

Bât. D1 - Route du Vazzio

20090 Ajaccio

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 02/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : **EC2AM** **Siège social** : Les Collines du Ricanto - Bât. D1 - Route du Vazzio - 20090 AJACCIO **Objet social** : - l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous autres immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 10.500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Elisabeth COLONNA demeurant Les Collines du Ricanto - Bât. D1 - Route du Vazzio - 20090 AJACCIO **Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 05

PAGLIA ORBA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Chez Madame Orsolini Céline

Résidence Bertrand - Bâtiment L

20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée à CORTE en date du 2 février 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : **PAGLIA ORBA** **Siège** : Chez Madame Orsolini Céline - Résidence Bertrand - Bâtiment L - 20250 Corte **Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1000 euros **Objet** : Restauration traditionnelle, pizzeria, traiteur, vente de glaces et de crêpes, sur place et à emporter et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter le développement ou sa réalisation.

Présidente : Julia Emilie Danièle CLEMENCIN, demeurant Résidence Monte E Cismonte - Bâtiment A - Route du Calvaire - 20250 Corte

Directeur général : Pierre-Jean GRISCELLI, demeurant Village - 20242 Vezzani

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 2 février 2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **FYMAIX**,

SIEGE SOCIAL : Résidence Orezza 2, Immeuble Les Mimosas, 20200 Bastia [Haute-Corse]

OBJET : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ;

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 500 euros

Montant des apports en numéraire :

500 €

GERANCE : Monsieur Laurent, Claude PASCAL, demeurant Résidence Orezza 2, Quartier Toga, Bastia

AGREMENT DES CESSIIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des tiers étrangers à la société [y compris le conjoint et membre de la famille du cédant] qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant plus des deux tiers des parts sociales. **IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le gérant.

N° 07



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sur le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT FLORENT, en date du 25 janvier 2022, enregistré au service de l'enregistrement de BASTIA le 28 janvier 2022, dossier 2022 00003893, référence 2022N00081, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale :

FAMIGLIA LIGATI

Siège social : Lucciana [20290] Résidence San Pasquale, route de l'Aéroport, C/O Mme Laura BREMOND

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Capital social : 1000,00 euros

Gérants : Monsieur Lucien, Edmond BREMOND demeurant à Lucciana [20290] Résidence San Pasquale, rte de l'aéroport, C/o Mme Laura BREMOND.

ET Madame Laura, Carine BREMOND demeurant à Lucciana [20290] route de l'aéroport, Résidence San Pasquale.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, à l'exception de celles effectuées entre associés, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Audrey PAGES, notaire à NICE [06200], 117 promenade des Anglais, le 27 janvier 2022, il a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SCI LISAMAR**

Forme : Société Civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil et du décret numéro 78-704 du 3 juillet 1978, et par les présents statuts.

Siège social : VEZZANI [20242], Lieu-dit "Noce"

Objet social : L'acquisition, la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers, notamment l'administration et la gestion des immeubles.

Capital : 38.100 Euros, divisé en 381 parts de 100 euros chacune,

Durée : 99 ans

Apports : en numéraire et en nature :

Il a été attribué à Madame VIAZZI Jacqueline : 375 parts numérotées de 1 à 375, d'une valeur de 100 € chacune

Gérance : La société a pour co-gérants : Madame Jacqueline VIAZZI, célibataire, demeurant à VEZZANI [20242], Place de l'Eglise et Monsieur Jean-Pierre VIAZZI, célibataire, demeurant NICE [06000], 24 avenue Gravier, nommés sans limitation de durée.

Cessions de parts : Agrément préalable à l'unanimité des associés.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis.

CALLELONGUE

Société Civile
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Almire
Chemin des Oliviers
20200 Ville-Di-Pietrabugno

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLE-DI-PIETRABUGNO du 26/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : CALLELONGUE
Siège social : Résidence Almire, Chemin des Oliviers, 20200 Ville-Di-Pietrabugno
Objet social : L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Thierry Buonomo demeurant 52, avenue des Pebrons, 13008 Marseille ;

Monsieur Pierre Lecullier demeurant Résidence Almire, chemin des Oliviers, 20200 Ville Di Pietrabugno.
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Pila-Canale, du 13/01/2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes : **Objet :** L'exploitation d'une épicerie, le commerce d'alimentation générale, achat et revente de produits divers alimentaires et non alimentaires, vente de fruits et légumes et toutes autres activités, accessoires et annexes contribuant à la réalisation de son objet.

Dénomination : PILA MARKET.
Siège social : Lieu-dit Vigna Bianca - 20123 Pila-Canale.

Capital : 1.000 €.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.
Cession des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Présidente : Mme Stéphanie KLEIN demeurant Lieu-dit Paccialonu - 20123 Pila-Canale.

CHEZ MOI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route du Ricanto
Lieu-dit Tahiti - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 04/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CHEZ MOI

Siège : Route du Ricanto, Lieu-dit Tahiti, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : La coiffure mixte, la vente de tous produits et accessoires rattachés à l'activité. L'achat, la vente en gros, demi-gros, détail de tous produits, petits matériels, et mobilier se rapportant à l'activité de salon de coiffure. Les services de coaching sportif : Coaching de particuliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Léa, Suzy, Sabine MAGGIA née SUZANNE, demeurant chemin de Carditteli, Villa Mascarone, 20129 Bastelicaccia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 13/01/2022, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ALCA DECO
Objet social : Tous travaux de plaques de plâtres et de peinture

Siège social : Les Grands Domaines Mezzanotte - Route de l'aéroport - 20214 Calenzana

Capital : 5.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Monsieur Carlos FERREIRA DA SILVA ALVES, demeurant Lieu-dit Mezzanotte à Calenzana (Haute-Corse).

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Bonifacio du 01/02/2022, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ORTU DI L'ELLARA ;
Siège : Bonifacio [20169], Lieu-dit Parmentile ;

Durée : 99 ans ;

Objet : La société a pour objet en principale la CULTURE MARAÏCHERE, et l'arboriculture et à titre accessoire toutes activités agricoles pouvant s'y rattachant.
Capital : 1000,00 euros,
Gérance : Mr Jean-Baptiste de PERETTI de la ROCCA, demeurant à Pruno, 20114 Figari.

Pour avis,
La gérance.

SAS TERRA LUMI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social :
Rue André Giusti et Jules Mondoloni
Terrasses des Sanguinaires
Bât A - 20000 Ajaccio
En cours d'immatriculation au RCS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 25 janvier 2022, il a été constitué sous la dénomination **TERRA LUMI** une Société par Actions Simplifiée, régie par la loi et les dispositions réglementaires en vigueur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : rue André Giusti et Jules Mondoloni - Terrasses des Sanguinaires - Bât A - 20000 Ajaccio

Objet social : des opérations d'intermédiation consistant à négocier et conclure des contrats de vente, d'achat, de location ou de prestations de services au nom et pour le compte de mandants.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.
Capital social : Le capital social de la société a été fixé à la somme de mille cinq cent euros.

Modalités d'admission aux assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Quorum lors des assemblées 66,7 % et majorité : majorité simple.

Agrément : La cession d'actions est libre tant que la société demeure unipersonnelle. Si la société perd son caractère unipersonnel, toute cession d'actions sera soumise à la procédure d'agrément prévue à l'article 12 : «Agrément» des statuts. L'agrément est donné par le Président.

Président de la société : A été nommé Président Benjamin Hamet, demeurant rue André Giusti et Jules Mondoloni - Terrasses des Sanguinaires - Bâtiment A - 20000 Ajaccio.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés dans la ville d'Ajaccio.

Pour avis et mention,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA DI CASINCA du 26/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ML

Siège : Lieu-dit Musoleo, Allée des Cerisiers, 20213 Penta Di Casinca

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 100 euros

Objet : Location, vente, réparation de matériel TP et agricole

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Jean-Sylvestre MORACCHINI, demeurant Allée des Cerisiers, Lieu-dit Musoleo, 20213 Penta Di Casinca
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 février 2022, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : CERAIMMO

Durée : 99 ans

Siège social : Les Clairières de Trevole, Quartier Santa Giulia, 20110 Viggianello

Capital social : 100 €

Objet : La société a pour objet en France et dans tous les pays :

- L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, la gestion et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant en constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr BELANGER Olivier, demeurant 23 Les Cannes, 20113 Olmeto
Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

*** Décisions de l'associé unique :** L'associé unique est seul compétent pour prendre les décisions suivantes :

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;

- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions [lorsque la clause s'applique] ;

- exclusion d'un actionnaire,
Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrément : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
Le président.

MAOR**AVIS DE CONSTITUTION**

SAS au capital de 500 €.

Siège social : 19 bd Paoli - 20200 Bastia.
Objet : Le commerce de détail de chaussures, d'articles de prêt à porter, d'articles en cuir et peaux, d'articles fantaisie et plus généralement de tous articles de mode vestimentaire.

Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS.

Présidence : Marie Bernadette OLMETA.
Immatriculation : en cours RCS Bastia.

SCI SANTINA
Société Civile Immobilière
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Hameau ORASI
20100 Sartène

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 1er Février 2022, à SARTENE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI SANTINA
Forme : Société Civile Immobilière
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la vente et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Siège social : Hameau ORASI - 20100 Sartène
Durée : 99 ans à compter du jour de son immatriculation au RCS d'Ajaccio
Capital social : 10.000 euros
Gérant : Madame GIUGANTI épouse BARTOLI Anne-Marie, Née le 5 Mars 1992 à AJACCIO, demeurant à SARTENE (Corse-du-Sud), 5, Rue Jean Codaccioni, Immatriculation sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 20/01/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée
DENOMINATION : My Drone Formation
NOM COMMERCIAL : MDF
CAPITAL : 10.000 euros
SIEGE : Bâtiment B3 de la Résidence Le Panoramic, Lieu-dit Saint-Joseph à Bastia [20200]
OBJET : La formation au pilotage de drone et aux activités en liens avec l'audiovisuelle et la photographie, la production et la commercialisation de réalisations audiovisuelles ou photographiques, la cession de droit d'auteur, la vente de drone et de matériels en liens avec l'audiovisuelle ou la photographie, la vente d'images et de vidéos sur internet,
DURÉE : 99 ans
PRESIDENT : Monsieur Julien CAILLY demeurant au Bâtiment B3 de la Résidence Le Panoramic, Lieu-dit Saint Joseph à BASTIA [20200]
DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Rémy SEMIDEI demeurant à Poretto Brando à Brando [20222]
IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/01/2022, il a été constitué une SAS dénommée :

LA PAILLOTE CAMPOMORO
Siège social : Campomoro - 20110 Belvedere-Campomoro
Capital : 1.000 €
Objet : Restauration rapide, vente sur place et à emporter
Président : Mme ISTRIA Caroline, Campomoro, 20110 Belvedere-Campomoro
Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date SAN-MARTINO-DI-LOTA [20200] du 02/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : JOSE GIORGI
Siège social : San-Martino-Di-Lota [20200], 3, route du Cap.
Objet social :
- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,
- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,
- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,
- Administration de société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 430.010,00 constitué comme suit :

Apport en nature : 430.000 euros, constitué au moyen de l'apport de l'intégralité des actions de M. José GIORGI, de la société dénommée ISULA AMBULANCES

Apport en numéraire : 10 euros
Gérance : M. José GIORGI, demeurant à San-Martino-Di-Lota [20200], 3, route du Cap

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 24 janvier 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JMC DISTRIBUTION,
SIEGE SOCIAL : 2, Boulevard PAOLI, 20200 Bastia

OBJET :- Salon de thé.
Vente de boissons non alcoolisées, jus de fruits, boissons chaudes et froides ; vente de sandwiches, salades, tartes salées, desserts, glaces : à consommer sur place, à emporter ou à livrer ;
- Petite restauration ;
- Commerce de gros en boissons et en produits en agro-alimentaires.

DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 3000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions donné par la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Patrick BENE-DITTINI, demeurant 8, rue FAVALELLI, 20200 Bastia
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le président.

MODIFICATION GERANT

N° 23
AECN
AUDIT EXPERTISE COMPTABLE HND

Dénomination : JPP

Forme : SARL

Capital social : 1000 euros

Siège social : Domaine Oletta

Vicciolaja, 20232 Oletta

903 893 634 RCS de Bastia

CO-GÉRANT

Aux termes de l'assemblée en date du 6 octobre 2021, à compter du 6 octobre 2021, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société.

- Mr Philippe ALLIOT (partant).
Mention sera portée au RCS de Bastia.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DELICATESSE

PORTO-VECCHIO

Société Civile Immobilière

Au capital de 3201,43 euros

Siège social :

Lieu-dit Saint Cyprien de Porto-Vecchio

Lecci - 20137 Porto-Vecchio

332 712 199 RCS Ajaccio

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 04/02/2022 :

Mme Véronique, Anna Baptistine DEIANA demeurant Lieu-dit Benciugnu, Hameau de Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO et Mme Valentina DEIANA (épouse MANICIA) demeurant Lenza Longa, Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO ont été nommées à compter du 27/10/2021 en qualité de gérantes pour une durée illimitée, en remplacement de M. Lucien DEIANA, décédé le 27/10/2021.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de M. Lucien DEIANA sans qu'il soit procédé à son remplacement.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

MICKA

Société Civile Immobilière

Au capital de 465.000.00 €

Siège social : Parc Berthault

Villa la Ralfana - 20000 Ajaccio

497 685 040 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Selon décisions extraordinaires en date du 31 janvier 2022, il résulte que Madame Marthe TOMI épouse MONDOLONI, Née le 16 janvier 1969 à AJACCIO, Demeurant à AJACCIO [20000] Villa La Ralfana - Parc Berthault, de nationalité française a été nommée gérante en remplacement de Madame Angèle, Marie, Dominique LUCIANI, gérante démissionnaire, à compter de ce jour.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,
Le représentant légal.

Dénomination :
AUTO CASSE MARANA
Forme : SARL
Capital social : 7622 euros
Siège social : Plaine de Lucciana
20290 Lucciana
378 787 915 RCS de Bastia

CHANGEMENT DE GÉRANCE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 février 2022, à compter du 3 février 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :

- Monsieur PATRICE CATTÀ, demeurant ROUTE DE LA CANONICA, PLAINE DE LUCCIANA, 20290 LUCCIANA en remplacement de Mr GILLES DUCROS.
Mention sera portée au RCS de Bastia.

VILLAS LUXURY

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 300 euros

Siège social : Lieu-dit Silla

20138 Coti-Chiavari

880 714 514 RCS Ajaccio

En rectificatif de l'annonce numéro 6909, publiée le vendredi 21 janvier 2022, et aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/01/2022, a été nommé en qualité de cogérant Monsieur José Luis DOS SANTOS FERREIRA, demeurant Lotissement du Lorello, 20166 PORTICCIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

C.G.S COUVERTURE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social :

Lieu-dit Chioso Soprano

20167 Sarrola-Carcopino

822 143 376 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision du 01/02/2022, le Président de la société par actions simplifiée C.G.S COUVERTURE, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit : Chioso Soprano, 20167 SARROLA-CARCOPINO au 4 rue Mostaganem - 31600 MURET à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis, Le Président.

BRS IMMOBILIER

SAS au capital de 1000 €

Siège social : 28, rue de Wagram

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 845 358 894

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 4 Avenue du Président Kennedy, 20000 Ajaccio à compter du 03/02/2022.
Modification au RCS d'Ajaccio.

ACV

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000,00 €
Siège social : 130, Allée Galilée
Résidence Elysée - Mont Blanc
Appartement 2402 - 74700 Sallanches
534 275 516 RCS Annecy

SIÈGE SOCIAL

PERSONNE HABILITÉE A ENGAGER LA SOCIÉTÉ : LOISEL Valérie, route de la Pinède, résidence Les Rivages de Calvi, Bât Cinto, appt n°5, CALVI [20].
Aux termes du PV de l'AGE du 29/11/2021, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 29/11/2021, de 130, Allée Galilée, Résidence Elysée, Mont Blanc, Appartement 2402, SALLANCHES [74], à CALVI [20] résidence Les Rivages de Calvi, route de la Pinède, Bât Cinto, Appt n°5.
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS d'ANNEXY sous le numéro 534 275 516 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La gérance.

N° 31

DAISYBED

Société Civile
Au capital de 1000,00 €
Siège social : 130, Allée Galilée
Résidence Elysée - Mont Blanc
Appartement 2402 - 74700 Sallanches
509 338 927 RCS Annecy

SIÈGE SOCIAL

PERSONNE HABILITÉE A ENGAGER LA SOCIÉTÉ : LOISEL Valérie, route de la Pinède, résidence Les Rivages de Calvi, Bât Cinto, appt n°5, CALVI [20].
Aux termes du PV de l'AGE du 29/11/2021, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du 29/11/2021, de 130, Allée Galilée - Résidence Elysée Mont Blanc - Appartement 2402 - SALLANCHES [74], à CALVI [20] route de la Pinède - Résidence les Rivages de Calvi - Bât Cinto - Appt n°5.
En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS d'ANNEXY sous le numéro 509 338 927 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, La gérance.

N° 32

CORSICA DECOUPE

SAS - Capital : 5000 €
Siège social : Résidence Europa
Bât F, av Noel Franchini
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 852 003 557

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'AGE en date du 31/12/2021.
Le Président a décidé de transférer le siège social à Lieu-dit Valle, 20136 Boccagnano à compter du 31/12/2021.
Modification de l'article 4 des statuts.
Mention au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 33

MAEVA

Société Civile Immobilière
Au capital de 465.000.00 €
Siège social : 16, Boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio-497684928 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Il résulte de décisions extraordinaires en date du 31 janvier 2022 que :
- Madame Maëva, Henriette TOMI, née le 23 mai 1998 à AJACCIO [20000], demeurant à AJACCIO [20000] Rue des Cactus, Parc Berthault, Immeuble CHIARA DI LUNA, de nationalité française a été nommée en remplacement de Madame Angèle, Marie, Dominique LUCIANI, gérante démissionnaire ;
- Le siège social de la société de VILLA LA RALFANA, Parc Berthault, 20000 AJACCIO a été transféré à 16, Boulevard Albert 1er - 20000 AJACCIO ;
A compter du 31 janvier 2022.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

N° 34

2C RENOVATION

SAS au capital de 5000 euros
216, rue Claude Papi - 20600 Bastia
895 078 111 R.C.S. Bastia

AVIS DE MODIFICATION DES DIRIGEANTS

L'Assemblée générale ordinaire du 1er janvier 2022 a nommé M. Denis PIACENTINI demeurant Place de la Fontaine, U Casone, Crocicchia, 20290 CROCICCHIA aux fonctions de Directeur Général en remplacement de M. Raymond PIACENTINI, démissionnaire à compter du même jour. Modification au RCS de Bastia.

N° 35

AVIS

Suite à l'AGE du 2/01/2018 de la SAS VILLAS MANDARINE, SAS au capital de 80.000 € dont le siège social est sis Domaine Villas Mandarine, Lieu-dit Amanduletto, Route de Pietramaggiore, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le n°502.629.280, Monsieur Christian TAPIAS demeurant route de Pietramaggiore à Calvi a été nommé directeur Général.

N° 36

RIO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Hameau de Taverna
Lieu-Dit Piano, 20218 Piedigriggio
RCS Bastia : 878 934 975

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a décidé : de modifier l'objet social, avec pour activité « Le commerce viande en gros, l'achat et la vente de bétail. » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

INTUITIVI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 €
Siège social :
395, Chemin des Horizons Verts
20240 Ghisonaccia
529 101 347 R.C.S. Bastia

Aux termes du PV du 03 février 2022, l'AGE a décidé de nommer en qualité de Directeur Général : Monsieur Nikolaus GLASENAPP, demeurant Lenau-gasse 19, 1080 VIENNE, Autriche.
Mention au RCS de Bastia.

N° 38

AVIS

Aux termes d'une AGE en date du 21/12/2021, les associés de la société FRATTA, Société Civile au capital de 3.048,98 € sise à SAN NICOLAIO 20230 - Alistro, RCS BASTIA 420 070 906, l'objet social de la société a été étendu, à compter du 21/12/21, aux activités suivantes : L'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières.
La prise de participation dans toute société industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou immobilière.
La fourniture de conseils en matière administrative, comptable, financière, de gestion sans que ces activités n'altèrent l'objet civil de la société.
Formalités au RCS de Bastia.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 39

**Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI**

3, Avenue Xavier Luciani, 20250 Corte
Téléphone : 04 95 46 21 33
Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

AVIS DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 20 janvier 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 25 janvier 2022 dossier 2022 00003810 référence 2B04P31 2022 N 00080, Madame Bernadette SINDALI épouse de Monsieur Michel Georges VERNET, demeurant à Biguglia (Haute-Corse) Les Hauts de Biguglia II, N°20, née à Corté (Haute-Corse), le 11 mars 1953.

A confié à La Société dénommée A PANNETTERIA DI A PIAZZA PAOLI, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000,00 euros ayant son siège social à Corte (Haute-Corse) 15 Avenue du Président Pierucci, identifiée sous le numéro SIREN 908537889 RCS Bastia l'exploitation à titre de location-gérance du fonds artisanal de Boulangerie, Pâtisserie et spécialités du pays, situé et exploité à Corte, 1, rue du Professeur Santiaggi. Pour une durée de trois années à compter 1er janvier 2022. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le locataire-gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique insertion, le Notaire.

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie par Monsieur César Bastiani, exerçant la profession de restaurateur, demeurant Hameau de Taverna, 20218 Piedigriggio, à La société RIO, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est Hameau de Taverna, 20218 Piedigriggio, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le no 878 934 975, suivant acte sous seing privé en date à Piedigriggio du 01/10/2019.
Du fonds de commerce de Restaurant pizzeria, situé à Hameau de Taverna, 20218 Piedigriggio connu sous le nom de : "César Palace".
A pris fin le 30/09/2020 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis signé pour la SAS RIO, Le locataire-gérant, par son Président, Philippe Riolacci.

N° 41

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance du fonds de commerce de petite restauration, à l'enseigne À CANTINA, sis et exploitée RT 10 à Solenzara, immatriculé au RC d'AJACCIO sous le numéro 899 775 084, consentie par acte sous seing privé en date à Solenzara du 1er juin 2021 par : Madame Monique Cattini, demeurant Via U Commandanti Poli, 20145 SARI-SOLENZARA, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 899 775 084.
A : Monsieur David Demaecker (pop'art berger), demeurant Route de Pinarelo, 20144 ZONZA. Immatriculé au RCS 893 023 862. A pris fin d'un commun accord à la date du 31/01/2022.

N° 42

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1er février 2022, Monsieur Louis MARIANI demeurant 20214 Montegrosso.
A donné en location gérance, A la SASU E MACCHIONE dont le siège est situé 8, Rue Napoléon, 20220 l'Île-Rousse, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia.
Un fonds de commerce de restaurant situé 8, Rue Napoléon, 20220 l'Île-Rousse, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 401 794 433.
Pour une durée de trois années à compter du 1er février 2022, renouvelable par tacite reconduction.

EXTRAIT DES MINUTES

N° 43

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**

Par jugement en date du 10 Janvier 2022, le Tribunal Judiciaire de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'encontre de :

l'Association INSEME

Activité : Utilité publique [aide les résidents Corse à aller sur le continent pour des raisons médicales]

Juge-Commissaire :

Mme CHAVIGNIER

Juge-Commissaire Suppléant :

Mme SBAGLIA

Mandataire Judiciaire : BRMJ

Date de cessation paiement : 10 Janvier 2022.

Le Greffier,

**EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE****TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA**

Par jugement en date du 10 Janvier 2022, le Tribunal Judiciaire de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'encontre de :

l'Association U RUSTINU

Juge-Commissaire :

Mme CHAVIGNIER

Juge-Commissaire Suppléant :

Mme SADGIA

Mandataire Judiciaire : BRM

Date de cessation paiement :

10 Septembre 2018.

Le Greffier,

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 45



Cabinet d'Avocat
Sébastien SEBASTIANI
11, Bis Avenue Jean Zuccarelli
20200 Bastia

PRUNELLO MEUBLES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Lieu-Dit Prunello, 20137 Porto-Vecchio

527 941 306 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 28/12/2021 :

Par décision du 28/12/2021 l'associé unique personne morale de la Société par actions simplifiée unipersonnelle PRUNELLO MEUBLES, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé LIEU-DIT PRUNELLO, 20137 PORTO-VECCHIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 527 941 306 a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la Société par actions simplifiée unipersonnelle JBL MEUBLES à compter du 31/12/2021. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société par actions simplifiée unipersonnelle JBL MEUBLES au profit de la Société PRUNELLO MEUBLES, associée unique personne morale de JBL MEUBLES sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du Tribunal compétent, délai accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues au Tribunal de commerce d'Ajaccio dont l'adresse est la suivante Palais du Finosello, Avenue du Maréchal Lyautey, 20290 AJACCIO. La disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio s'effectuera à l'expiration du délai d'opposition des créanciers. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,



04 95 32 02 38

LA PARATA NAUTISME

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social :

26, boulevard Pascal Rossini

20000 Ajaccio (Corse)

792 410 029 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2021, la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :

- Monsieur JOSEPH DE PERETTI, demeurant à AJACCIO (Corse) 26, Bd Pascal Rossini, Rés Lantivy, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO (Corse) 26 boulevard Pascal Rossini.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 47

CORS'EQUIP S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.244,90 €

Siège Social : Imm Acqualonga

20167 Mezzavia

RCS : Ajaccio B 334 627 627

Par décision de l'AGE DU 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Monsieur LAMBRUSCHINI Pascal demeurant Chemin de Saint-Joseph - 20090 Ajaccio, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 48

SARL « CASA DEL BAG »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 €

Siège social : 5, rue Jean Jaures

BP 114 - 20137 Porto-Vecchio

RCS : Ajaccio 820 294 205

Par décision de l'AGE DU 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur 5, rue Jean JAURES - BP 114 - 20137 Porto-Vecchio, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 49

LA SPELUNCA

SCI au capital de 297.275,58 €

Siège : Lieu-dit Spelunca

20130 Cargese-321217173 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 26/01/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. FEDI Louis Rue docteur PETROLACCI, 20130 CARGESE, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.

LA PARATA NAUTISME

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social :

26, boulevard Pascal Rossini

20000 Ajaccio (Corse)

792 410 029 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'associé unique par une décision en date du 1er janvier 2022, après avoir entendu le rapport de JOSEPH DE PERETTI, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, le liquidateur.

N° 51

SAS

« TECH-CO-CONSULTING »

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 €

Siège Social : Castello-Rosso - N°4

Le Ruppione - 20166 Pietrosella

RCS : Ajaccio 815 281 563

Par décision de l'AGE DU 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Monsieur Philippe JEAN, Associé, demeurant, Castello Rosso N°4 - Le Ruppione - 20166 Pietrosella, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 52

SARL « JES »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622 €

Siège Social : Gîtes Giargalo

Lieu-dit Campitoto Sottano

Ancien chemin de Piana - 20115 Piana

RCS : Ajaccio 350 396 685

Par décision de l'AGE DU 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme ROCHE Solange demeurant à Piana - 20115 PIANA, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 53

SARL « SERVIC'AGRI »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 38.112 €

Siège social : Route de Propriano

20100 Sartène

RCS : Ajaccio 381 735 182

Par décision de l'AGE DU 31/12/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Isabelle KLEIN demeurant Route de PROPRIANO - 20100 SARTENE, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS d'Ajaccio.



04 95 32 04 40

AVIS

Par assemblée du 3 janvier 2020, les associés de la société SARL CAMPA IN PAESE, SARL au capital de 1500 euros, dont le siège est à FARINOLE [20253] Hameau de Sparagaghju [488 981 119 RCS BASTIA], ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Philippe POMONTI demeurant Hameau de Sparagaghju a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à FARINOLE [20253] Hameau de Sparagaghju. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 55

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 01/02/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

#BPBE [SAS]

5, rue du Cloître

20200 Bastia

Activité : Référencement, géolocalisation et mise en relation des agriculteurs de qualité avec les restaurateurs

RCS Bastia : B 814 451 258, 2015 B 522

Etablissement Hors ressort : TC Paris

Date de cessation des paiements :

30/12/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

N° 56

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex**

Par jugement en date du 01/02/2022, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Le BV [SAS]

Lieu-dit Lago

20290 Lucciana

Activité : Restaurant, fabrication et vente de plats cuisinés à emporter

RCS Bastia : B 852 857 259, 2019 B 566

Date de cessation des paiements :

15/12/2021

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT

[Me Frédéric TORELLI

et Me Guillaume LARCENA]

15, Boulevard du Général de Gaulle

20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

Pour extrait,

La SELARL Me Nicole CASANOVA,

Greffier.

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**LA CONCEPTION, LA FOURNITURE
ET L'INSTALLATION D'UN PONTON FLOTTANT
SUR LE GRAND SITE DE LA PARATA**

Nom complet de l'acheteur : SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DES ILES SANGUINAIRES ET DE LA POINTE DE LA PARATA

Numéro national d'identification : SIRET : 20006136400010

Ville - AJACCIO

Code Postal : 20000

Groupement de commande : Non.

Moyen d'accès aux documents de la consultation

Lien URL vers le profil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com>

Identifiant interne de la consultation : SMP-FCS 2022-01

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui.

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non.

Nom du contact

Monsieur Christian Balzano

Adresse mail du contact

c.balzano@grandsitesanguinaires-parata.com

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Aptitude à exercer l'activité professionnelle

Inscription sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce

Technique d'achat

Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 03/03/2022 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée.

Réduction du nombre de candidat : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale) : Oui.

L'acheteur exige la présentation des variantes : Non.

Intitulé du marché : LA CONCEPTION, LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN PONTON FLOTTANT SUR LE GRAND SITE DE LA PARATA

Code CPV principal : 34515000-0

Type de marché : Fournitures

Mots clef utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche

Equipements spécialisés, Installation portuaire, Travaux dans l'eau

Lieu principal d'exécution du marché : Pointe de La Parafa - 20000 AJACCIO

Consultation à tranches : Oui.

La consultation prévoit la réservation de tout ou partie du marché : Non.

Marché alloti : Non.

Visite obligatoire : Oui.

Détails sur la visite

Chaque candidat devra obligatoirement s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les prestations doivent se dérouler. A cette fin, les candidats devront s'adresser à :

- M Christian BALZANO, c.balzano@grandsitesanguinaires-parata.com

SCP MORELLI - MAUREL & ASSOCIES

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 - 20000 Ajaccio - Tél : 04.95.21.49.01

Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur, au Palais de Justice d'AJACCIO,
sit 4 Boulevard Masseria, le :

MERCREDI 16 MARS 2022 à 8 H 30

Département de la Corse du Sud, sur la commune d'Ajaccio, 20, allée de la Gravona lotissement « Manicola Vecchia » :

La parcelle cadastrée DA 124 (782m²) sur laquelle est édifée une maison individuelle de 144,54m² Carrez comprenant un salon, une cuisine, 4 chambres, un dressing, une salle de bain, une salle de jeux, une buanderie, une salle d'eau et un garage de 24,56m²

Mise à prix : 180.000 euros

Visite des lieux par le ministère de la SCP Carole GARIN-FORESTIER-GENASI, (Tel 04.95.51.76.16), le : vendredi 25 février 2022 de 10 h à 12 h.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli-Maurel & Associés", pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 7, Rue Maréchal Ornano à AJACCIO,

- Au Secrétaire Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO, Le 2 février 2022,

Pour extrait, [20180421s].

COMMUNE DE VIGNALE**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE**

Zème insertion

Par arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique n° 408 en date du 11 janvier 2022, le maire de Vignale informe le public de la tenue d'une enquête publique sur le projet de révision de la carte communale selon les modalités suivantes :

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du projet de révision de la carte communale de la commune de Vignale, pour une durée minimum de 30 jours, du mardi 08 février 2022 à 9 h au vendredi 11 mars 2022 à 17 h inclus.

Article 2 : Monsieur Jean-Philippe VINCIGUERRA, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, ainsi que Madame Laetitia ISTRIA en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

Article 3 : Les dossiers relatifs au projet de révision de la carte communale seront déposés à la mairie de Vignale, pendant 30 jours minimum consécutifs, du mardi 08 février 2022 à 9 h au vendredi 11 mars 2022 à 17 h inclus, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à savoir :

* Mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le dossier du projet de carte communale et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre dématérialisé, sera consultable pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4 : Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront y être consignées dans deux registres d'enquêtes papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur déposés à la mairie de Vignale selon les modalités de l'article 3.

Elles pourront également être envoyées par lettre recommandée à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Vignale.

Les observations pourront également lui être envoyées par voie dématérialisée aux adresses dédiées suivantes :

Pour la révision de la carte communale :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2871>

et son adresse mail associé enquete-publique-2871@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par courriel seront publiées dans les meilleures délais sur les registres dématérialisés et donc visible par tous.

Article 5 : Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Vignale pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

* Mardi 08 février de 9h à 12h

* Mardi 15 février de 9h à 12h

* Vendredi 25 février de 14h à 17h

* Vendredi 11 mars de 14h à 17h

Article 6 : A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur.

Dès réception des registres et documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine, Madame le Maire de Vignale et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Madame le maire de Vignale disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Article 7 : Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Madame la Maire, le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions au Président du Tribunal Administratif de BASTIA.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Vignale, sur les registres dématérialisés [définis à l'article 4] pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Article 8 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Corse : Le Petit Bastiais et l'Informateur Corse.

Cet avis sera en outre affiché à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Article 9 : A l'issue de l'enquête publique, la carte communale, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints à ce dossier, des observations du public et du rapport du commissaire ou de la commission d'enquête, est approuvée par le conseil municipal par voie de délibération.

La carte communale est transmise par le maire à l'autorité administrative compétente de l'Etat, à savoir ; Monsieur le Préfet de Haute-Corse. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, l'autorité compétente de l'Etat est réputée avoir approuvé la carte communale.

Pour avis, Charlotte TERRIGHI, Mairie de Vignale.

COMMUNE DE MERIA**INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Par délibération n°02B-212001598-20220203-2022_DE-003-DE en date du 03 Février 2022, le Conseil municipal de MERIA a décidé d'instaurer un droit de préemption urbain sur tous les secteurs zone urbaine mixte du territoire communal inscrits sur l'ensemble des zones UA et UB et les constructions déjà existante du PLU.

Ladite délibération demeure consultable en Mairie durant une période d'un mois à compter de sa date d'affichage : 03/02/2022.

Mairie de MERIA - Village - 20287 MERIA

Les lundi et mercredi de 8h à 12h

Le jeudi de 13h à 17h.

DEPARTEMENT CORSE DU SUD

CANTON - GRAND SUD

COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

1ère insertion,

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-19 et R. 153-8 à R. 153-10,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 à L. 123-6, L. 123-9 à L. 123-18 et R. 123-2 à R. 123-27,

Vu la délibération n° 2021 - 16 en date du 2 avril 2021 prescrivant l'abrogation de la Carte Communale,

Vu les pièces du dossier d'abrogation soumis à l'enquête publique,

Vu les avis émis sur ce dossier par les diverses personnes publiques associées à l'élaboration de ce PLU,

Vu l'ordonnance n° E21000018/20 de Monsieur le président du Tribunal Administratif de BASTIA désignant Mme Carole Boucher demeurant en qualité de commissaire enquêteur, et M. Laurent Calvet en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant,

Après consultation du commissaire enquêteur précité,

ARRÊTE

Article 1er : Une enquête publique préalable unique portant sur l'abrogation de la Carte Communale de Pianottoli - Caldarello se déroulera en application des articles L. 153-19 et R. 153-8 à R. 153-10 du code de l'urbanisme, ainsi que des articles L. 123-1 à L. 123-18 et R. 123-2 à R. 123-27 du code de l'environnement, du lundi 28 février 2022 à 9 heures au mercredi 30 mars 2022 à 17 heures soit pendant 30 jours consécutifs à la mairie de Pianottoli - Caldarello.

Le Maire prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection sanitaire du public, en mettant à sa disposition des masques, du gel hydro-alcoolique, des gants pour la manipulation du dossier d'enquête, et en s'efforçant de faire respecter la distanciation physique en les personnes

La mairie de Pianottoli - Caldarello, 20131 Pianottoli-Caldarello constitue le siège de l'enquête, où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée.

Il est rappelé que l'abrogation de la carte communale est rendue nécessaire pour les raisons suivantes :

La Carte communale a été approuvée le 30 mai 2008, elle génère aujourd'hui une insécurité juridique certaine.

Elle n'a pas intégré les lois récentes [Loi Grenelle, Loi ALUR, Loi Avenir et Agriculture, Loi Elan], qui ont fortement renforcé les exigences en matière de protection des espaces naturels et agricoles ainsi que de réduction de la consommation foncière.

Selon l'article L. 121-8 du Code de l'urbanisme, sur l'ensemble du territoire communal, l'extension de l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les agglomérations et les villages existants.

Article 2 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Pianottoli - Caldarello.

Article 3 : Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et signer ses observations et propositions éventuelles sur le registre d'enquête en se rendant à la mairie de Pianottoli - Caldarello aux jours et heures d'ouverture au public indiqués ci-après :

le lundi de 14h à 17h, le mardi de 8h30 à 12h30, le jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30.

Le dossier pourra également être consulté sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante

<https://www.pianottoli-caldarello.fr/>

De plus, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

En outre, le registre d'enquête dématérialisé est disponible sur le site Internet

<https://www.registre-dematerialise.fr/2926>

Toute personne intéressée pourra également communiquer au commissaire enquêteur ses observations et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

- Lundi 28/02/2022 de 9H00-12H00 et de 14H00-17H00

[ouverture de l'enquête],

- Lundi 21/03/2022 de 9H00-12H00 et de 14H00-17H00,

- Mercredi 30/03/2022 de 9H00 à 12H00 et de 14H00-17H00

[clôture de l'enquête].

Ces observations ou propositions pourront également être transmises au commissaire enquêteur :

- par correspondance au siège de l'enquête à :

Mme le Commissaire Enquêteur - Enquête publique préalable à l'abrogation de la Carte Communale de la commune de Pianottoli - Caldarello.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2926>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-2926@registre-dematerialise.fr.

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2926> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur peut en outre :

- Recevoir toute information et, s'il estime que des documents sont utiles à la bonne information du public, demander à la commune de communiquer ces documents au public.

- Convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile.

- Organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échanges avec le public en présence du maître d'ouvrage.

Article 4 : Mme Carole BOUCHER a été nommée commissaire enquêteur.

Elle se tiendra à la disposition du public :

- Lundi 28/02/2022 de 9H00-12H00 et de 14H00-17H00

[ouverture de l'enquête],

- Lundi 21/03/2022 de 9H00-12H00 et de 14H00-17H00,

- Mercredi 30/03/2022 de 9H00 à 12H00 et de 14H00-17H00

[clôture de l'enquête].

Article 5 : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont adressés à M. le maire dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Article 6 : À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie précitée, à la Sous - Préfecture de Sartène, et sur le site Internet de la Commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7 : L'autorité compétente pour abroger la carte communale à l'issue de cette enquête publique est le conseil municipal de Pianottoli - Caldarello.

Article 8 : Le présent arrêté sera notifié au commissaire enquêteur, affiché à la porte de la mairie et publié sur le site Internet de la commune.

Article 9 : Un avis comportant les indications figurant dans le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie, publié dans deux journaux régionaux ou locaux 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, et publié sur le site Internet de la Commune.

Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de BASTIA dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication, soit éventuellement la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.

Fait à Pianottoli-Caldarello, le 04/02/2022,

Le Maire,

Charles-Henri BIANCONI,

1er Adjoint,

Paul QUILICHINI.

N° 62



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 08/2022

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32, 9

Fax : 04.95.32.66.11,

Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.

Courriel : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique].

Accord cadre alloti à bons de commande mono attributaire passé par un pouvoir adjudicateur avec un montant minimum et maximum et sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande [articles R2162-2 alinéa 2 et R2162-13 à R2162-14 du code de la commande publique].

3 - OBJET DU MARCHÉ :

Entretien et traitement des espaces verts publics.

4 - DUREE : 1 an renouvelable 2 fois

5 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :

Lot n°1 : Entretien et traitement des espaces verts.

Lot n° 2 : Entretien et traitement des palmiers et des arbres.

6 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :

Se référer au règlement de la consultation.

7 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-securisés.fr>

8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :

Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur :

<https://www.marchés-securisés.fr>

9 - VISITE DES LIEUX : 15 février 2022 - 9 h 00 [se référer au règlement de consultation]

10 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 28 février 2022 - 12 h 00.

Bon pour insertion,

Le Maire,

Michel ROSSI.

Tel : 07.78.90.57.11



* Remis en état après travaux

* Entretien espaces verts

* Entretien vitreries

Corséa Nettoyage

Bastia

Ajaccio

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

* Entretien de Bureaux

* Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

OFFICE D'EQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE

M. le Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 678 - 20601 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 30 93 93 - Fax : 04 95 30 50 29
mèl : direction@oehc.fr
web : <http://www.oehc.fr>
SIRET 33043264200016

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux de remplacement de la canalisation OEHC acier 400mm d'Aghione par une canalisation fonte DN600 et DN500 mm

Référence acheteur : 2022-004-SI

Type de marché : Travaux

Procédure : Appel d'Offres ouvert

Code NUTS : FRM02

Durée : 10 mois.

Description : Les travaux comprennent :

- la pose d'une nouvelle canalisation en DN600mm sur 2760 ml, depuis la canalisation DN 900mm acier existante jusqu'à l'antenne en DN 350mm ;
- la pose d'une nouvelle canalisation DN 500mm sur 1880 ml, jusqu'au 400mm acier existant ;
- le raccordement des branchements et antennes existants.

Classification CPV :

Principale : 45232121 - Travaux de construction de canalisations d'irrigation

Complémentaires : 45232120 - Travaux d'irrigation

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Conditions relatives au contrat

Financement : Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement ou du service fait si celui-ci est postérieur à la date de réception de la demande de paiement.

Forme juridique : En cas d'attribution du contrat à un groupement, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer la forme d'un groupement solidaire.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants. [disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. [disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>]

Identification professionnelle : IP 5111

Marché réservé : NON

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

40% Valeur technique de l'offre

5% Performances en matière de protection de l'environnement

55% Prix des fournitures

Remise des offres : 08/03/22 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Modalités d'ouverture des offres :

Date : Le 14/03/22 à 14h00

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Envoi à la publication le : 03/02/22

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.oehc.fr>
« RAPH FISHING »

Société par Actions Simplifiée

Au capital social de 5000 €

Siège social : Butte de Loretto

Villa N° 1 - 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Par acte sous seing privé en date du 28 janvier 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **RAPH FISHING,**

FORME : Société par Actions Simplifiée,

CAPITAL : 5000 euros,

SIEGE : Butte de Loretto, Villa n°1,

20090 Ajaccio,

OBJET : Activités de promenades en

mer, Pêches de loisirs et récréatives,

excursions privatisées,

DUREE : 99 années,

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut

participer aux assemblées sur justification

de son identité et de l'inscription en

compte de ses actions. Chaque associé

dispose d'autant de voix qu'il possède

ou représente d'actions.

PRESIDENT : Monsieur Raphaël LEROY

demeurant Butte de Loretto, Villa n°1,

20090 Ajaccio

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 65

AVIS

" Nomination d'un Mandataire Succes-
soral à la succession de Monsieur Eugène POLI Né le 30 novembre 1938 à LIZZANO IN BELVEDERE (Italie) et décédé le 18 décembre 2004 à AJACCIO (France). Aux termes d'un jugement selon la procédure accélérée au fond rendu, par Monsieur le Président du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio, le 11 janvier 2012, la SCP EZAVIN - THOMAS, Administrateurs Judiciaires, prise en la personne de Maître Nathalie THOMAS (1, rue Alexandre Mari, 06300 NICE), a été désignée en qualité de Mandataire Successoral à la succession de Monsieur Eugène POLI, pour une durée de 24 mois, avec pour mission de :

- faire procéder à l'enregistrement et la publication de ma désignation,

- dresser l'état descriptif et estimatif des meubles, effets et valeurs ou faire dresser un récolement,

- ouvrir un compte bancaire au nom de la succession,

- prendre toute mesure qui s'impose pour assurer la gestion des lots de copropriété indivis, les entretenir et les réparer, le cas échéant, en faisant appel à un gestionnaire professionnel,

- percevoir les loyers et tous les fruits issus des biens détenus, régler les charges afférentes à la gestion des biens immobiliers en ce compris les dépenses d'entretien et les impôts locaux,

- payer toute dette et frais privilégiés de succession,

- payer tous droits de mutation,

- représenter tant en demande qu'en défense la succession dans toutes les instances et poursuivre l'exécution des décisions obtenues,

- recueillir au moins deux avis de valeur concernant les lots n° 117, 130 et 151 de l'ensemble immobilier " Parc de la Chenaie Bâtiment B ", et proposer leur cession aux héritiers identifiés pour la moyenne.

Conformément à l'article 792 du code civil, les créanciers sont invités à déclarer leurs créances par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de l'Administrateur Judiciaire, à l'adresse ci-dessus, dans un délai de quinze mois à compter de la publication au BODACC ".

**AVIS DE SAISINE
DE LEGATAIRE UNIVERSEL
DE LAI D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil

Article 1378-1

Code de Procédure Civile

Loi n°2016-1547

du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 4 novembre 2019,

Monsieur Joseph René SQUARCINI, en son vivant menuisier, demeurant à CUTTOLI-CORTICCHIATO [20167] lieu-dit Canteghji, PLAINE DE CUTTOLI.

Né à AJACCIO [20000], le 16 octobre 1946. Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à SARROLA-CARCO-PINO [20167] (FRANCE), le 21 octobre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Henri PINNA, Joseph MELGRANI, Paul CUTTOLI et Louis-Valéry VERGEOT», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [20000], 6 Boulevard Sylvestre Marcaggi, le 31 janvier 2022, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Paul CUTTOLI, notaire à AJACCIO [20000], 6 boulevard Sylvestre MARCAGGI, référence CRPCEN : 20002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de Grande Instance d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 67

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Ajaccio du 24 janvier 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **S.L.B**

Siège social : 15, Avenue Impératrice Eugénie, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1200 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Lezia, Maria BENE-DETTI, demeurant Lieu-Dit Poggio Raseddo, 20171 MONACIA-D'AULLENE

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.



Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire

3, Avenue Xavier Luciani
20250 Corte

Téléphone : 04 95 46 21 33

Télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 27 janvier 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 2 février 2022 dossier 2022 00004422 référence 2B04P31 2022 N 00086.

La Société dénommée E CANICCE, Société à responsabilité limitée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à Moltifao, Route d'Asco, identifiée sous le numéro SIREN 539770529 RCS Bastia.

A CEDE A :

La Société dénommée CAMPING E CANICCE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 euros ayant son siège social à Moltifao, Lieu-dit Canicce, route d'Asco identifiée sous le numéro SIREN 908442866 RCS Bastia.

Un fonds de commerce de "Camping, village de vacances et de loisirs, location de matériel de loisirs. Restauration rapide sur place et à emporter. Vente de boissons et glaces". connu sous le nom de "Camping E CANICCE" situé et exploité à Moltifao, Route d'Asco [20218]. Ensemble des éléments incorporels et corporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toute marchandise.

Moyennant le prix de Deux Cent Cinquante Mille Euros (250.000,00 Euros) s'appliquant aux éléments incorporels pour Deux Cent Trente Quatre Mille Euros (234.000,00 Euros) et aux éléments corporels pour Seize Mille Euros (16.000,00 Euros).

Jouissance : Le 27 janvier 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, le Notaire.

SAS LES CUISINES CHRISTOPHE

Société par Actions Simplifiées

Au capital de 131.000 euros

Route de Marina di Fiori
20137 Porto-Vecchio

Selon délibération d'une assemblée générale extraordinaire en date du 02 Novembre 2021, il a été décidé :

De procéder à une augmentation de capital par créations d'actions nouvelles sans prime d'émission au seul profit de Monsieur BALZA Christophe, le montant de la transaction représente la somme de 130.000 euros et se ventile de la sorte :

Monsieur BALZA Christophe apporte à la société avec effet au 31 décembre 2021 le fonds artisanal de fabrication de cuisine lui appartenant et pour lequel il était immatriculé au RCS sous le numéro N° 404 057 630.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis.
La Gérance.

INSERTION - CESSIION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie CASIMIRI, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luiggi Giafferri, le 27 janvier 2022, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 3 février 2022, dossier 2022 00004667, référence 2B04P31 2022 N 00088, a été cédé un fonds de commerce par :

Madame Emilie Marguerite MARCHIONI, secrétaire, épouse de Monsieur Alain PATRIZI, demeurant à BASTIA [20200] résidence Monte Bello, Bât. D, Chemin de l'Annonciade.

Née à BASTIA [20200], le 22 décembre 1973. Et Madame Andrée Françoise MARCHIONI, vendeuse, épouse de Monsieur Raoul Claude DAUGAS, demeurant à LUCCIANA [20290] 364 route de Figarella, Villa Les Palmiers. Née à BASTIA [20200], le 13 décembre 1977.

A : La Société dénommée PDG G ET A, Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1000 €, dont le siège est à FURIANI [20600], parc Impérial, 10 allée d'Eole, identifiée au SIREN sous le numéro 904678679 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Désignation du fonds : fonds de commerce de confiserie - bonbonnerie - dragées sis à BASTIA [20600], Rés. Ponte Prado, connu sous le nom commercial PALAIS DE LA DRAGEE, et pour lequel l'exploitant, la SARL LE PALAIS DE LA DRAGEE, était immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 449508415. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR),
- au matériel pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire.

AVIS

"En date du 08/02/22, les associés de la SARL Made In Palombaggia ont décidé de l'extension de leur objet social à savoir : Vente à emporter de produits artisanaux". Les statuts ont été modifiés en conséquence.

CHANGEMENT DE NOM

M. GUIGON [Régis, Gilbert, Jacques], époux MOY, né le 27 octobre 1972 à MARSEILLE [6e], FRANCE, demeurant Lieu-dit Farrandu, CUTTOLI-CORTICHIATO, 20167, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants GUIGON [Justine, Marie, Clémence], née le 1 mars 2015 à LA CIOTAT, 13600, FRANCE, GUIGON [Baptiste Philippe Don Ghjacumu], né le 30 novembre 2016 à LA CIOTAT, 13600, FRANCE, GUIGON [Guillaume Yannick Anghjulu-Maria], né le 16 novembre 2017 à LA CIOTAT, 13600, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir RENUCCI.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CARGESE du 08/02/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **SHARK ATTACK 2A**
Siège : Rue Marbeuf - 20130 Cargèse
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2000 euros

Objet : Vente et location d'articles de loisirs et de sport, bateaux, jet skis, paddle, vélos électriques et autres cycles.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Ludovic, Anthony MICHELETTI demeurant Rue Marbeuf - 20130 CARGESE.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

ICN

Informateur Corse Nouvelle
Pour un traitement

PLUS RAPIDE
de vos textes adressez-nous

vos annonces par mail :
al-informateurcorse@orange.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/02/2022, il a été constitué une SARL dénommée :

LAUROMALI

Siège social : Immeuble le Sicile b, Résidence des Iles, 20000 Ajaccio
Capital : 500 €

Objet : Toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobilier en vue de la revente, ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au regard de l'article 1831-1 et suivants du code civil.

Gérant : Mme LEFEVRE Laurence Ginette Immeuble le Sicile B, Résidence des Iles, 20000 Ajaccio

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

DIAS CORSE

Société Par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-Dit Volta

20243 Prunelli Di Fiumorbo (Corse)

881 616 007 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal du comité de direction du 31 décembre 2021, il résulte que :

- L'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.

- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis,



SAS CRESPIN-QUILICHINI, TAFANI, NOUGARET

Résidence Sampiero

Route d'Arca - BPE 133

20137 Porto-Vecchio

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire Associé, membre de la Société par actions simplifiée « SOPHIE CRESPIN-QUILICHINI, FRANÇOIS TAFANI et ISABELLE NOUGARET, NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un office notarial à la résidence de PORTO-VECCHIO [Corse du Sud], Route d'Arca, le 31 janvier 2022, enregistré au SPFE d'AJACCIO, le 08 février 2022, volume 2022P numéro 1108, a été cédé un fonds de commerce par :

Monsieur Dominique LEANDRI, Gérant, épouse de Madame Claudia, Angelika KÖTTER, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] 22 route de Benciugnu. Né à PARIS 14ÈME ARRONDISSEMENT [75014], le 22 septembre 1958.

Madame Simone Albertine Denise FRANCOIS, retraitée, demeurant à BONIFACIO [20169] Lieu-dit BANCARELLO. Née à SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET [50600], le 26 décembre 1926.

Veuve de Monsieur Michel LEANDRI et non remariée.

A : La Société dénommée L'OSO, Société par actions simplifiée au capital de 2000,00 €, dont le siège est à PORTO-VECCHIO [20137], ROUTE DE CALA ROSSA, Camping de l'OSO, identifiée au SIREN sous le numéro 904870409 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO CEDEX 9.

Désignation du fonds : fonds de commerce de Commerce de Camping, petits déjeuners, sandwiches (Saisonnier) sis à PORTO-VECCHIO [20137] lieudit TRINITE, (lu appartenant, connu sous le nom commercial Camping de l'OSO, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 381179837.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour QUARANTE MILLE HUIT CENT SOIXANTE EUROS (40.860,00 EUR),

- au matériel pour TRENTE-QUATRE MILLE CENT QUARANTE EUROS (34.140,00 EUR),

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour Avis, Le Notaire.

JUCE PRESSING

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 200 euros

Siège social : Avenue Maréchal Juin

Résidence Candia, Bâtiment 2A

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 819 449 943

Aux termes d'une décision en date du 31/10/2021, l'associée unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

SECONDE MAIN: L'ESSOR DES

Si les smartphones nous facilitent l'existence au quotidien, leur impact sur l'environnement est, quant à lui, désastreux. Pour continuer à profiter de ces petits bijoux de technologie sans nuire à la planète, la solution la plus simple consiste à opter pour un téléphone d'occasion.

L'impact écologique d'un téléphone reconditionné est 10 fois moindre que celui d'un neuf.



SMARTPHONES RECONDITIONNÉS

Parce que votre vieux téléphone portable commence à rendre l'âme après des années de bons et loyaux services ou tout simplement pour profiter des dernières fonctionnalités, vous souhaitez acquérir un nouveau smartphone. Or, s'il est aujourd'hui devenu difficile de se passer de ces accessoires high-tech, notre addiction collective n'est pas sans conséquence. Alors que scientifiques et associations pointent du doigt leur lourd impact écologique, près de 1,5 milliard de ces appareils sont vendus chaque année dans le monde et les Français en changent en moyenne tous les deux ans. Pour continuer à profiter des avantages de ces technologies tout en s'inscrivant dans une démarche plus écoresponsable, découvrez les avantages des smartphones reconditionnés.

LE SMARTPHONE, FLÉAU ENVIRONNEMENTAL

Vous le tenez tous les jours entre vos mains pendant des heures, mais savez-vous comment votre téléphone est fabriqué ? Afin de produire un portable, en plus des composants en plastique, l'extraction de minéraux et métaux précieux non renouvelables est nécessaire. «Un smartphone pesant 200 g nécessite 200 kg de matières premières», explique Erwann Fangeat, coordinateur de pôle à l'Agence de la transition écologique (Ademe).

Or, en plus de générer des quantités considérables de déchets toxiques, cette extraction se fait généralement dans les mines de cobalt et de coltan de la République démocratique du Congo où, selon l'Unicef, plusieurs dizaines de milliers d'enfants sont exploités pour la fabrication des batteries et condensateurs... La production pour purifier et affiner ces matières, puis leur assemblage sont également très énergivores et génèrent autant de dioxyde de carbone que certains pays.

À cela s'ajoutent les transports qui pèsent sur l'empreinte carbone : «Entre l'extraction des matières premières, la fabrication des composants, leur assemblage et leur distribution, les smartphones font quatre fois le tour de la Terre avant d'arriver dans nos magasins», déplore l'expert de l'Ademe.

LE MARCHÉ DE L'OCCASION, UNE SOLUTION À LA PORTÉE DE TOUS

Pour éviter de nuire à la planète, mieux vaut donc ne pas tomber dans le consumérisme à outrance et ne pas acheter systématiquement les nouveaux modèles des fabricants dès leur sortie. Pour prolonger la durée de vie de votre appareil, prenez en soin en utilisant par exemple une coque antichoc, une protection pour écran et en ménageant la batterie.

Et si vous devez réellement changer de smartphone, optez pour une version d'occasion (vendue telle quelle) ou reconditionnée (d'occasion mais remise à neuf par un pro) ! Selon une étude menée par Remade.com, un spécialiste du secteur, l'impact écologique de ces derniers équivaut à seulement 10 % de celui d'un neuf. Et pour cause : aucune nouvelle matière première n'est nécessaire puisque les composants sont récupérés, leur recyclage évite la création de déchets toxiques, et les téléphones étant généralement retraités localement, les distances parcourues pour leur production et leur acheminement sont considérablement moins longues.

Enfin, l'achat d'appareils reconditionnés possède aussi un avantage économique, puisque ceux-ci peuvent valoir jusqu'à 75 % moins cher qu'un smartphone neuf, y compris si le modèle est récent.

OÙ ACHETER UN TÉLÉPHONE RECONDITIONNÉ ?

Pour acquérir un téléphone d'occasion, vous pouvez bien entendu passer par le bouche-à-oreille ou acheter à un particulier sur un site de petites annonces, mais vous n'êtes alors pas à l'abri de vous faire arnaquer ou de tomber sur un produit défectueux. Pour éviter ces écueils, mieux vaut donc passer par des revendeurs agréés. Les grands opérateurs téléphoniques et enseignes d'électroménager proposent tous des smartphones reconditionnés parmi un large choix de marques. Certains commercialisent d'ailleurs d'anciens modèles de seconde main directement sur leur site web ou en boutique. Enfin, il existe des plateformes spécialisées dans la revente de smartphones reconditionnés, comme Backmarket.fr ou Rebuy.fr. Dans tous les cas, sachez que vous bénéficiez d'une garantie légale de conformité d'une durée de 6 mois couvrant automatiquement les pannes et dysfonctionnements. À celle-ci s'ajoute une garantie des vices cachés de 2 ans, qui nécessite toutefois de prouver que le défaut existait avant l'achat. ■ **Laurent RICARD**



FOCUS: CONNAÎTRE LE DEGRÉ DE RÉPARABILITÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2021, dans le cadre de la Loi anti-gaspillage et pour aider à lutter contre l'obsolescence programmée, le caractère réparable de certains produits, dont les smartphones, fait désormais l'objet d'un indice, s'échelonnant de 1 à 10.

Si vous devez absolument acheter un appareil neuf, optez plutôt pour un modèle possédant un bon indice de réparabilité.

LES LESSIVES NATURELLES,

Que ce soit par souci de l'environnement, pour raison de santé ou encore pour des questions d'économies, plusieurs arguments nous poussent à adopter des gestes et des produits éco-responsables. Opter pour une lessive naturelle en fait partie.

Opter pour une lessive naturelle, c'est faire rimer écologie avec économies.



POUR DU LINGE ET UNE PLANÈTE PROPRES

Selon l'Agence de la transition écologique (Ademe), l'Europe consommerait en moyenne 40 kg de lessive par foyer et par an. Or, s'il faut bien laver son linge, les détergents du commerce contiennent le plus souvent des substances néfastes, que ce soit pour la planète ou nous, tels que des produits issus de la pétrochimie, des conservateurs allergisants, des colorants et parfums irritants, des agents blanchissants chimiques, etc. En outre, le packaging des lessives industrielles (bouteilles en plastique XXL, berlingots enrobés et autres capsules) participe au gaspillage et à la production de déchets polluants. Choisir un autre moyen de lavage peut donc être bénéfique pour votre bien-être et la nature, mais aussi pour votre porte-monnaie.

LES LESSIVES MAISON ONT TOUT BON

Les marques écologiques ayant le vent en poupe, il est aujourd'hui très facile d'acheter en magasin de lessive plus responsable pour l'environnement. Ceci étant dit, si vous voulez en profiter pour faire de réelles économies financières, confectionnez vous-même vos lessives. Certes, cela vous demandera un peu plus de temps mais vous saurez exactement ce que vous mettez dedans !

Les ressources naturelles nous offrent de nombreuses solutions alternatives à moindre coût pour l'entretien de la maison, alors tentez l'expérience. Il existe ainsi plusieurs recettes de lessive DIY, à la fois faciles à réaliser, 100 % écologiques et efficaces. Autre avantage : elles agressent moins vos vêtements, qui sont plus doux au toucher. On vous donne quelques pistes...

LE SAVON DE MARSEILLE, LA RECETTE DE GRAND-MÈRE

Chouchou absolu de nos mamies, le savon de Marseille est utilisé depuis des siècles. Ce produit naturel et biodégradable, sans colorant ni allergènes, sans danger pour les bébés ou les femmes enceintes, élimine les tâches les plus difficiles. Il est souvent associé au savon noir, un détachant écologique qui nettoie en profondeur, et aux cristaux de soude, un puissant désincrustant antibactérien.

Pour réaliser rapidement une base de lessive maison, versez 1 l d'eau dans une grande casserole, ajoutez 1 cuillère à soupe de cristaux de soude, 20 grammes de savon de Marseille (râpé ou en copeaux) et 20 grammes de savon noir. Mélangez, faites bouillir, puis retirez du feu et laissez refroidir un peu. Une fois que la mixture est tiède, versez-la dans un ancien bidon de lessive, une grande bouteille ou un autre contenant adapté. Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter quelques gouttes d'huile essentielle (lavande, tea tree, agrumes...) pour parfumer. Secouez bien avant chaque utilisation, et versez un demi-verre de lessive directement dans le tambour de votre lave-linge.

RÉUTILISER LE LIERRE DU JARDIN

La tendance du zéro déchet préconise de réutiliser au maximum les éléments de la nature qui sont à portée de main et gratuits. Alors pourquoi ne pas fabriquer une lessive au lierre, ce végétal grimpant qui envahit les façades de la maison ? Si l'idée paraît surprenante, elle est pourtant efficace et très simple à réaliser. Ramassez une cinquantaine de feuilles propres et sèches, faites-les bouillir pendant une dizaine de minutes, puis laissez infuser le mélange pendant 24 heures. Une fois filtré et stocké dans une bouteille en verre, il devient une lessive idéale pour vêtements colorés et peu sales, sachant qu'il se conserve pendant environ 1 mois.

RECYCLER LA CENDRE DE BOIS

Vous avez une cheminée et ne savez pas quoi faire des cendres de bois ? Réutilisez-les pour nettoyer votre linge ! Dans un seau, mélangez 50 g de cendre (tamisée avec une passoire) avec de l'eau froide, laissez reposer une nuit, puis filtrez à l'aide d'un tissu pour obtenir un liquide fluide : votre lessive est prête ! Si vous avez peur que vos vêtements blancs deviennent gris au fil du temps, ajoutez du percarbonate ou du bicarbonate de soude lors du lavage.

UNE LESSIVE ORIGINALE AUX MARRONS

Plus étonnante, la lessive aux marrons (riches en saponines) fait de plus en plus d'adeptes. Cette recette automnale et originale est rapide à réaliser : mixez une dizaine de marrons ou de châtaignes (sans les coques) et transvasez-les dans un saladier, que vous couvrez d'eau. Laissez reposer au moins 30 minutes jusqu'à ce que le liquide devienne trouble et laiteux. Filtrez à l'aide d'une passoire et versez le mélange dans un bocal ou une bouteille. Cette lessive se conserve au réfrigérateur pendant une semaine.

LA BONNE IDÉE : ADOUCIR AVEC DU VINAIGRE BLANC

Quelle que soit la recette utilisée, vous pouvez ajouter un demi-verre de vinaigre blanc dans le tambour de votre machine à laver au moment du rinçage ou dans le compartiment adéquat : il adoucira votre linge. En outre, le vinaigre désinfecte, diminue l'électricité statique et préserve la couleur des tissus. Focus : D'autres alternatives

Pour éviter d'employer des lessives industrielles bourrées de produits chimiques, d'autres solutions existent, comme les noix de lavage, économiques, naturelles et qu'on peut composter une fois leur efficacité passée, ou encore les boules de lavage réutilisables, remplies de perles en céramique. ■ VB



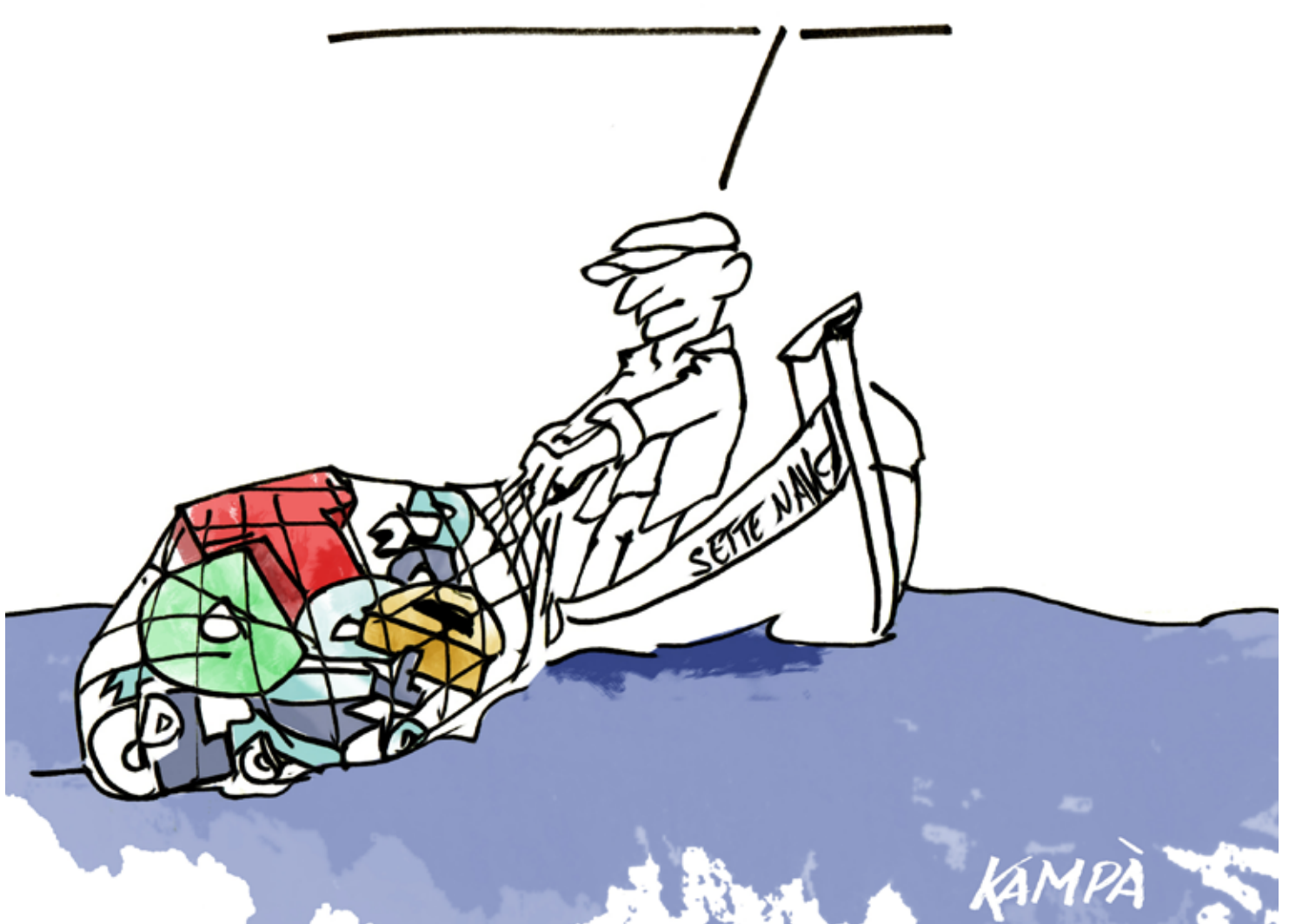
LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne / <https://bit.ly/3ot062F>

UNE LANGUE ÉCRITE PEUT-ELLE ÊTRE POLYNOMIQUE?

À DÌ LA FRANCA,
ÙN A SÒ MICCA.



La «prédétermination consonantique» [en corse *cun-sunatura capunanzu*: voir notre récente chronique sur «la règle de la balançoire»], principe fondateur de la «nouvelle orthographe» corse, est censé permettre au lecteur de connaître par avance la valeur exacte qu'il doit donner à chaque consonne selon le cas (Marchetti & Geronimi 1971). Cette «règle» est simple dans sa formulation: en position intervocalique, les consonnes corses sont soumises à lénition, sauf celles qui sont précédées d'un accent grave, signal du «redoublement phonosyntaxique». Une solution analogue avait été envisagée en italien (notation de l'accent circonflexe sur les monosyllabes «forts», mais ne s'est pas imposée en raison notamment d'une lénition [ou affaiblissement] moins radicale qu'en corse [le Nord italien ignorant d'ailleurs les géminées et donc le redoublement phonosyntaxique]). La mise en oeuvre de ce principe, aujourd'hui admis, pose quelques problèmes dans la mesure où il entend concilier des paramètres multiples. En réalité *a cun-sunatura capunanzu* représente à la fois UN PARI ET UN ACTE DE FOI: on part du principe qu'il existe UNE SEULE FORME GRAPHIQUE corse conforme à la fois à la variation phonosyntaxique, géographique, et même à l'étymologie.

Contrairement au corse écrit au cours lors de la première phase de son élaboration (avant les années 70 cette dernière tendait, avec plus ou moins de cohérence et de constance, à rendre compte des diverses particularités phonétiques), l'orthographe «moderne» présuppose une connaissance de l'ensemble des variantes phonétiques locales. Cela est bien entendu loin d'être le cas, comme en témoignent les perplexités des codificateurs eux-mêmes: certaines réformes orthographiques semblent acceptées dans leur principe mais ajournées en raison -notamment- d'une connaissance insuffisante de la variation interne. Par exemple on a proposé d'écrire non pas *voci* («voix», graphie actuellement majoritaire) mais *boci* selon la prononciation dominante au Sud comme au Nord, sous réserve d'une enquête approfondie: «*Si... in Corsica sana, si dice BOCE, BULÀ, CERBELLU è BALISGLIA sempre in listessa pusizione, tandu ùn ci saria micca mutivu per ùn esaminà a so pruposta cù un ochju favurevule*» (Marchetti P. in *adecec.net*). Les instruments -grammaires, dictionnaires- sont nombreux, mais formulent parfois des prescriptions contradictoires (même si les zones floues du système sont relativement réduites, notamment par rapport au volume de variation et des «problèmes» caractéristiques de langues normées comme le français).

Quelle que soit sa propre prononciation, chaque usager est donc censé disposer de l'inventaire des réalisations locales pour pouvoir décider de la bonne transcription des consonnes, notamment intervocaliques. La situation permet en général de concilier l'ensemble des paramètres. On a parfois UNE SEULE prononciation et donc une seule forme graphique [/f/ prononcé partout [v] à l'intervocalique: *riFà*]. Fréquemment un même phonème intervocalique a selon la variété géographiques DEUX prononciations: /t/ prononcé [t] ou [d] (*uniTà*), ou bien /d/ prononcé [d] ou plus ou moins amuï (*sudà*). Étymologie, prononciation et orthographe sont donc ici conciliables, ce qui n'est pas toujours le cas: on n'a pas forcément une idée exacte de l'étymon, ni des modalités de la variation dans l'ensemble des variétés corses. Pour prendre un exemple, un locuteur du Nord aura tendance à écrire non pas *piscaDori* (pêcheurs) conformément à sa prononciation, mais optera parfois pour *piscaTori* avec le sentiment d'avoir fait une concession à la «polynomie» et à ce qu'il imagine être

la prononciation «sudiste»: *piscaTori scalzi* (Thiers) / *vechji piscadDori* (Jureczec). Or le -T- ne conviendra ni au sudiste qui prononce [et écrit comme de La Foata] *piscadori* [avec [d]], ni à son voisin du Nord qui a l'habitude de «manger» les /d/ et pour qui la seule orthographe possible serait *piscadori*.

Il est donc théoriquement possible que, dans une même unité lexicale, on ait pour une consonne donnée dans le même environnement une TRIPLE réalisation [différenciation géographique interne], par exemple sourde/sonore/spirantisée. Il est alors impossible de «coiffer» par le même phonème les 3 réalisations: chaque paire de variantes renvoie forcément à des phonèmes différents]: «2 prononciations, ça va; 3 prononciations, bonjour les dégâts!» Dans ce cas de figure, diverses prescriptions normatives sont possibles: 1) accepter plusieurs variantes graphiques pour respecter toutes les variétés, par exemple *piscatori/piscadori*; 2) exclure certaines graphies en les reléguant au rang des «exceptions», ce qui générerait une règle spéciale: «dans certaines variétés le -T- de *piscatori* n'est ni dur ni sonore mais amuï». Dans les faits c'est la plupart du temps l'option étymologisante [et/ou toscanisante] qui l'emporte en matière de «normalisation». La fluctuation se traduit par des prescriptions contradictoires, parfois à l'intérieur du même ouvrage. Ainsi dans certains dictionnaires trouve-t-on *piscatore* à l'entrée «pêcheur» mais *piscadore* dans le corps de l'ouvrage (U Muntese).

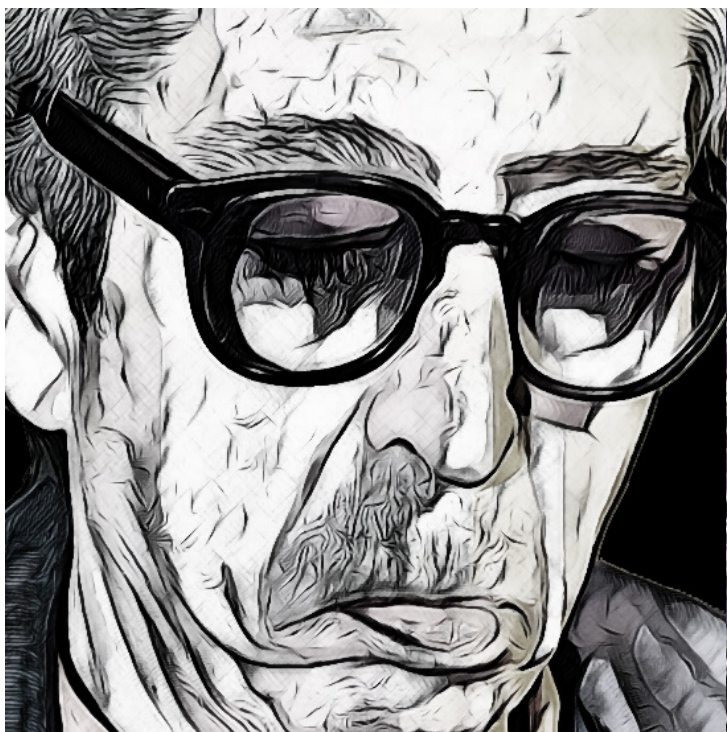
Soulignons que ce type de difficultés ne tient pas (seulement) à l'orthographe moderne, parfois incohérente (mais il n'existe dans aucune langue de système orthographique «scientifique»). Il tient encore moins au choix de la polynomie bien que l'enseignement d'une langue [prétendument] «standardisée» soit [relativement] plus facile: mais la solution ne peut consister à «couper tout ce qui dépasse», à réduire la variation de manière autoritaire. L'exemple des tentatives avortées de réforme orthographique du français montre qu'une «normalisation» imposée d'en haut est de moins en moins acceptée. Parmi les causes des difficultés il y a le fait que le corse est encore insuffisamment décrit (la carence de la recherche linguistique est ici manifeste), et le manque d'instruments de référence (dictionnaires, grammaires...), particulièrement pénalisant dans l'optique d'une application du principe de polynomie à la langue écrite.

Nous avons vu les conséquences orthographiques de la méconnaissance de la différenciation dialectale corse interne. La déficience de la formation des enseignants, élément crucial qui concerne toutes les langues, affecte particulièrement celles qui manquent de soutien institutionnel [l'éducation est rarement considérée comme un secteur prioritaire]. Dans un congrès de linguistes on a mis en relief le fait que les enseignants sardes connaissent la langue nationale (italienne) mais ignorent la langue régionale (sarde) dès lors qu'ils ne maîtrisent que leur propre variété: «*si verifica il caso di chi conosce un dialetto, ma ignora gli altri quattro*» (M.T. Atzori). En outre, «*per salvare la vitalità della lingua sarda dall'influsso della lingua nazionale... occorre discernere le forme dell'italiano sardizzato dalle forme sarde italianizzate*» (cf. le «*francorsu*» et le «*corsancese*») On notera que la langue «nationale» [italienne] n'en est pas moins considérée comme «étrangère» en Sardaigne: le congrès cité s'intitulait *Elementi stranieri nei dialetti italiani*. On rejoint ici le problème du contact [et du conflit] linguistique qui ne dépend pas seulement de la «distance» entre langue d'état et langue locale, et surgit même quand celles-ci sont censées appartenir (plus ou moins) à une même «famille» linguistique. ■

CARNETS DE BORD

BALKANY, LA FAUSSE NEIGE ET LE FÉMININ NEUTRE

par Béatrice HOUCARD



Le dernier épisode des aventures de Patrick et Isabelle Balkany, ancien maire et ex-première adjointe de Levallois, a fait surgir une succession de scènes politico-médiatiques plus détestables les unes que les autres.

Détestable, l'attitude de condamnés qui, loin de faire profil bas en se disant qu'il vaut mieux porter des bracelets électroniques qu'aller en prison, ont multiplié au sens propre les bras d'honneur au juge d'application des peines, multipliant insultes et menaces.

Détestable, cette politique-spectacle qui conduit BFMTV à installer toutes affaires cessantes, dès que fut apprise la décision d'incarcérer les deux anciens élus, ses caméras au moulin de Cossy à Giverny, là où réside le couple Balkany. En direct, on a vu l'ancien maire de Levallois se plaindre du risque de retourner en prison (il a déjà fait cinq mois de détention) et attendre des nouvelles de son épouse, hospitalisée après une tentative de suicide. On s'est vraiment demandé ce qu'on faisait dans leur salon.

Détestable, la réplique quasi instantanée de la procureure de la République d'Évreux, qui s'est répandue à la radio pour expliquer les raisons qui l'avaient conduite à demander que la peine de prison soit exécutée. «*Lorsqu'on joue avec le feu, au bout d'un moment on se brûle*», dit-elle. Sans doute. Mais depuis quand les juges viennent-ils faire dans les médias le service après-vente de leurs décisions?

Détestable, l'envoi immédiat par LCI d'un reporter sur le parvis de l'imposant hôtel de ville de Levallois, dans la petite couronne parisienne. Sa mission semblait être de trouver deux ou trois vieilles dames nostalgiques de l'ère Balkany. Il en trouva, bien sûr, pour raconter des promenades en bateau-mouche ou des dîners au château de Chantilly. Le montage était fait de telle sorte qu'on avait l'impression que c'était, pour les heureux seniors levalloisiens, banquet gratuit avec champagne tous les jours que Dieu fait. La population des moins de 30 ans étant à Levallois deux fois supérieure à celle des plus de 60 ans, on aurait pu poser d'autres questions et trouver d'autres pistes pour comprendre le très long roman d'amour entre l'ancien maire et sa ville. Mais non, c'est mieux de tendre le micro à trois vieilles dames, et ensuite de se mo-

quer un peu d'elles en plateau avec un petit sourire entendu. Détestable, décidément.

POURQUOI PAS À DOHA ?

Comme ils semblent tristes, ces Jeux olympiques de Pékin ! Avec le décalage horaire, il faut être devant son écran le matin et jusqu'à l'heure du déjeuner pour suivre les slaloms et le bobsleigh, admirer les avaleurs de bosses, les hockeyeurs et les patineurs. Au bistrot du coin, les regards ne se portent pas beaucoup plus sur les chaînes du service public, qui retransmettent les compétitions de ces JO d'hiver, que sur les chaînes d'info, qui débattent jusqu'à plus soif de la rivalité entre Éric Zemmour et Marine Le Pen.

Il faut dire que rien ne fait envie dans ces Jeux. Les champions n'y sont pour rien mais les images négatives ont tendance à effacer leurs performances et la liste des médailles obtenues. Que dire de ces flancs de montagnes bruns, où seules les pistes sont recouvertes d'une neige artificielle pour permettre les compétitions ? Ce n'est pas une surprise ni un mauvais coup du réchauffement climatique : il ne neige jamais dans la région.

Sportifs et journalistes, consternés, ont décrit le décor de leur arrivée : les couloirs vides de l'aéroport, les combinaisons intégrales blanches, les gants, les masques, les visières et les scaphandres qui cachent les visages et les éventuels sourires des hôtes. C'est un mauvais film de science-fiction, avec des robots désinfectants dans le couloir des hôtels. «*La sensation d'être un pestiféré ne vous quitte pas*, écrit Cédric Callier, l'un des envoyés spéciaux du *Figaro*. *Vous avez l'impression d'être considéré comme un dangereux criminel qu'il convient de maintenir à l'écart de la société, même innocent de tout contrôle positif au Covid-19*». Aucun contact avec la population n'est possible et l'on se dit que le Covid a bon dos : il ne manquerait plus que les journalistes occidentaux viennent sympathiser avec les autochtones !

Pour couronner le tout, plusieurs comités olympiques, dont celui des États-Unis, ont demandé à leurs athlètes de laisser leur smartphone personnel au pays et leur ont confié d'autres appareils à utiliser avec parcimonie pour éviter le cyber es-



LES POILUES DANS LES TRANCHÉES

Illustrations d'après photos DR.

pionnage redouté par l'application anti Covid des Chinois. Les athlètes français, eux, ont reçu pour consigne d'«*éviter de transmettre des mots de passe ou de prendre des positions politiques trop tranchées dans leurs communications personnelles*». Sacrée ambiance!

Le Comité international olympique (CIO) assure que les JO d'hiver 2022 sont «*les plus écologiques*» de l'histoire. On a un doute. Pour obtenir 100 % de neige artificielle, il semble qu'il faille 185 millions de litres d'eau. Des villages ont été «*délocalisés*», des terres agricoles supprimées, 20 000 arbres abattus. La neige artificielle avait déjà été utilisée lors de précédents JO d'hiver, mais en appoint, jamais à 100 % comme à Pékin, ce qui conduit à poser une question aussi politique que sportive: si la neige n'est plus obligatoire pour organiser les Jeux d'hiver, le nombre de villes candidates sera-t-il élargi? Verra-t-on, un jour, le Qatar proposer d'organiser des courses de bobsleigh à Abu Thaylah et un slalom géant à Doha, entre les gratte-ciel et les dunes?

Vous avez dit «*Qatar*»? Du 21 novembre au 18 décembre, c'est là qu'aura lieu la Coupe du Monde de football. Il fera si chaud que les stades seront climatisés. On ne sait pas si le CIO osera nous refaire le coup des Jeux olympiques les plus écolos de l'histoire.

ÉLECTEURS, ÉLECTRICES!

Je ne m'attendais pas à pareille surprise en ouvrant *Extinction du vote?* un ouvrage publié aux Presses universitaires de France sous la direction de Tristan Haute et Vincent Tiberj. Avec cinq autres politologues, les deux auteurs décortiquent l'abstention, ce mal qui gangrène peu à peu le système démocratique que l'on croyait invincible. Quand le niveau d'abstention dépasse 50 %, on est en effet en droit de poser la question: «*Assiste-t-on à l'extinction du vote?*»

Le livre aborde l'historique du vote, cet «*acte démocratique central*» en France; la problématique des votes blanc et nul; la naissance d'un vote «*intermittent*» chez les jeunes générations; les ressorts sociaux de la mobilisation électorale et de l'abstention elle-même; l'analyse des votes par procuration, qui ne fait pas reculer l'abstention car elle est utilisée par des

citoyens déjà motivés et fidèles au vote; l'hypothèse du vote par internet, etc. Le tout est passionnant, malgré une petite dose d'écriture inclusive.

Hélas, dans cet océan bienvenu de connaissances et de sérieux, un chapitre détonne. Non à cause de son contenu, mais d'un choix grammatical. Florence Faucher, professeur à Sciences-po, étudie «*les rituels électoraux en France*». Excellent thème, qui évoque pour les plus âgés d'entre nous ces dimanches où l'on se rendait au bureau de vote entre la messe de 11 heures et le passage chez le pâtissier.

Dès la troisième ligne, Florence Faucher évoque «*les gestes des citoyennes*», avec une note de renvoi en bas de page qui indique au lecteur la précision suivante: «*J'ai fait le choix d'utiliser ici le féminin neutre. Le terme «*électrices*» renvoie donc à l'ensemble du corps électoral, hommes et femmes.*»

Diantre! Voilà donc une entorse à la grammaire en même temps qu'une concession à l'air du temps. Dans la langue française, il y a le masculin et le féminin, il n'y a pas de neutre et, jusqu'à nouvel ordre, le masculin l'emporte sur le féminin, ce qui n'est pas si grave pour la cause féminine. Florence Faucher en a décidé autrement et écrit par exemple que la participation électorale «*confère à l'électrice un rôle dans la liturgie politique tout en la laissant libre de croire, ou de prétendre croire, qu'elle exerce une influence sur les décisions politiques.*» Il faut comprendre qu'un homme peut se cacher derrière cette «*électrice*».

Le pire est à venir avec cet instant de lecture où l'on hésite entre l'éclat de rire et la consternation. Au bas de la page 24, on peut lire: «*Le processus [du vote] est encadré par des règles élaborées par les législateurs de la IIIe République qui cherchaient à instiller une dévotion civique et ont concilié des considérations pragmatiques [comment organiser le défilé des électrices dans le bureau de vote, comment pacifier le processus]*». Vous avez bien lu: il est question du «*défilé des électrices*» pour parler d'une époque où le droit de vote était refusé aux femmes. Quelques lignes plus loin, on trouve aussi cette phrase: «*Les électrices se comportent généralement conformément à ce qui est attendu d'eux.*» Réflexion faite, faut-il vraiment hésiter entre l'éclat de rire et la consternation? ■

Da Fà Casu

TRAVAUX

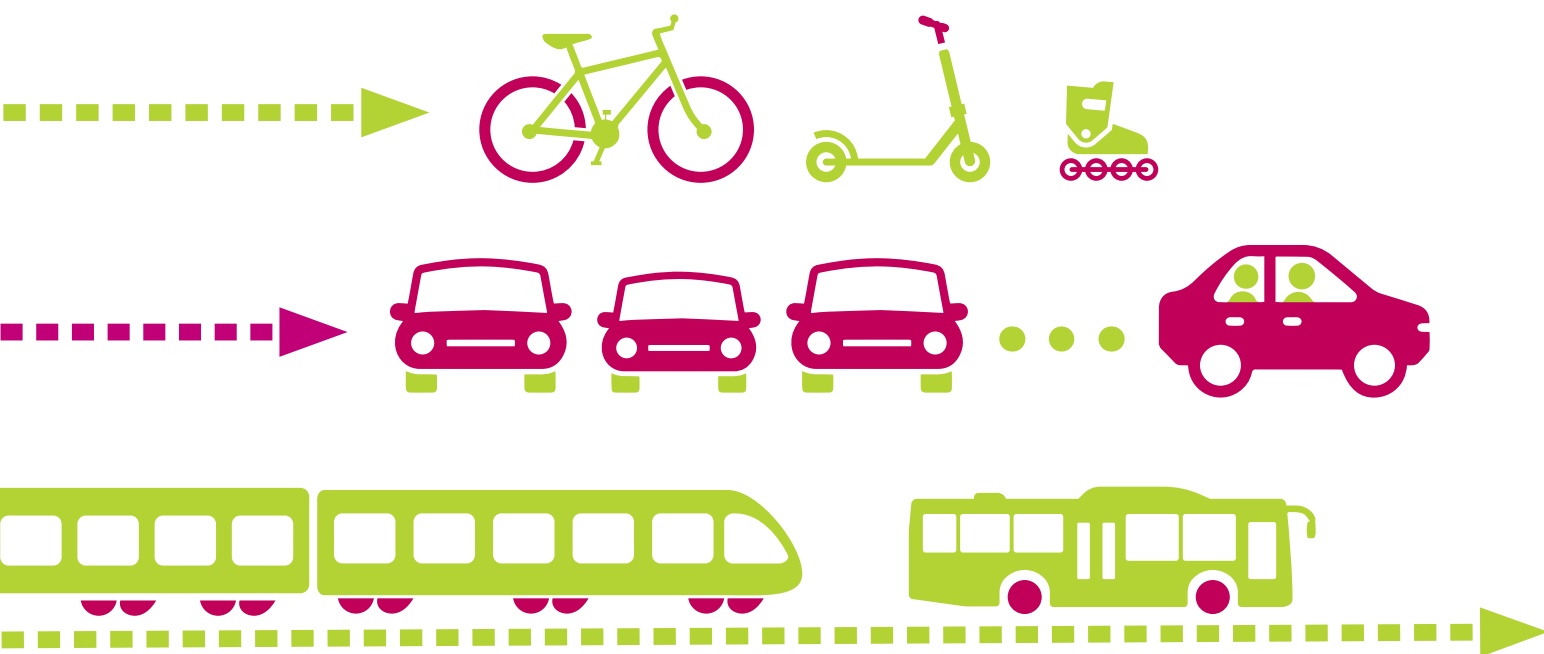


TUNNEL DE BASTIA

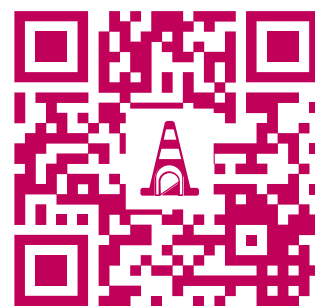
FERMETURE DU 18 FÉVRIER* AU 11 MARS 2022

* À partir de 22h

Ghjuvemuci di a sarratura di u
tunellu per cambià i nostri usi



Toutes les infos
pour vos déplacements
pendant les travaux sur
www.tunnel-bastia.corsica



Les acteurs de la mobilité sur le territoire de Bastia mettent en œuvre pendant ces travaux des solutions alternatives pour améliorer vos déplacements



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

